



*La sécurité humaine en Afrique de l'Ouest :
Défis, synergies et actions pour un agenda régional*

Atelier de travail organisé par le
Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest / OCDE

Lomé (Togo), du 28 au 30 mars 2006

Tome 1 ♦ Rapport de synthèse

SAH/D(2006)561

Octobre 2006

Le Seine Saint-Germain
4, Boulevard des Iles
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. : +33 (0) 1 45 24 89 87
Fax : +33 (0) 1 45 24 90 31
<http://www.oecd.org/sah>

Adresse postale :
2 rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16

Atelier sur :

*« La Sécurité humaine en Afrique de l'Ouest :
Défis, synergies et actions pour un agenda régional »*

Tome 1 ♦ Rapport de synthèse

réalisé par

**l'Unité Gouvernance, Dynamique des Conflits, Paix et Sécurité
Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE**

**Chef d'Unité, M. Massaër Diallo,
Massaer.diallo@oecd.org**

**Chargée de Programme, Mme Gwénola Possémé-Rageau,
Gwénola.posseme-rageau@oecd.org**

**Chargée de la Coordination logistique, Mme Jamila Yahi,
Jamila.yahi@oecd.org**

Table des matières

INTRODUCTION	7
1. JUSTIFICATION, PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIFS	8
CONTEXTE.....	8
OBJECTIFS DE L'ATELIER.....	9
QUESTIONS CLEFS	11
2. DÉROULEMENT DES TRAVAUX	12
2.1 PREMIÈRE SESSION : LA PROBLÉMATIQUE DE SÉCURITÉ HUMAINE : SIGNIFICATION ET PORTÉE	14
2.2 DEUXIÈME SESSION : LA SÉCURITÉ HUMAINE ET SES ENJEUX DANS LE CONTEXTE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	19
2.3 TROISIÈME SESSION : LES DÉFIS DE LA SÉCURITÉ HUMAINE EN AFRIQUE DE L'OUEST	22
2.3.1 <i>La dimension sociale de l'insécurité</i>	22
2.3.2 <i>Les défis à la sécurité liés à la nature et à l'environnement</i>	25
2.3.3 <i>Les conflits et autres facteurs anthropiques de défis à la sécurité humaine</i>	27
3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL	34
3.1 SYNTHÈSE FINALE	34
3.2 RECOMMANDATIONS	37
A) <i>La dimension sociale</i>	37
B) <i>La dimension sanitaire</i>	37
C) <i>La dimension environnementale, liée aux catastrophes naturelles</i>	38
D) <i>Les catastrophes d'origine humaine</i>	38
E) <i>La sécurité alimentaire</i>	38
F) <i>Les défis liés à la gouvernance</i>	39
G) <i>Les défis de la paix et de la sécurité</i>	39
ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR	41
ANNEXE 2 : LISTE FINALE DES PARTICIPANTS	46

Introduction

L'atelier sur la sécurité humaine s'est ouvert à Lomé à l'hôtel Sarakawa le 28 mars 2006 en présence du Président du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, M. Charles Goerens et du Directeur du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, M. Normand Lauzon, deux représentants du Secrétariat exécutif de la CEDEAO, le Colonel Yoro Koné et M. Mai Manga et du représentant de l'UNREC, M. Richard Fung.

Cette première rencontre sur la Sécurité humaine organisée par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest du 28 au 30 mars 2006 a permis de réunir des représentants de :

- (6) six organisations internationales et régionales : CSAO/OCDE, CEDEAO, UNREC, UNESCO, UNOCHA, UNOWA ;
- (6) six réseaux régionaux : WANSED, WANEP, WILDAF, Aide et Action, ICG, ROPPA ;
- (17) dix-sept instituts de recherche et organisations de la société civile ;
- (5) cinq gouvernements (Guinée, Mali, Nigeria, Sénégal et Togo) ;
- (3) trois partenaires au développement (France, Etats-Unis, Union Européenne) ;
- (14) quatorze pays d'Afrique de l'Ouest ; seuls les représentants invités du Libéria, de la Sierra Leone, du Tchad et du Cameroun n'ont pu prendre part à cet atelier pour des raisons liées au transport aérien.

1. Justification, problématique et objectifs

Contexte

La question de la sécurité humaine est aujourd'hui devenue un enjeu majeur dans l'agenda politique international. Même s'il existe une grande diversité en terme d'approches (système des Nations unies, organisations régionales et internationales, coopération bilatérale, organisations de la société civile, etc.), tous les acteurs s'accordent à reconnaître que la sécurité ne se réduit plus seulement à l'acception traditionnelle en termes de protection des frontières de l'Etat et de son territoire contre toute menace extérieure. L'accent est de plus en plus porté sur les personnes et l'on passe d'une conception de la sécurité centrée sur l'Etat à celle centrée sur le citoyen. Comme en a rendu compte le PNUD dans son Rapport sur le Développement humain de 1994, la notion de sécurité humaine témoigne d'une préoccupation de protection et de promotion de la vie des personnes et de la dignité humaine. Il est important de souligner, toutefois, que ces diverses approches ne prévoient pas de remplacer la sécurité de l'Etat par celle des personnes. Elles insistent plutôt sur la nécessité de considérer ces deux aspects de la sécurité humaine en tenant compte de la variété des menaces possibles à divers niveaux (local, national et régional).

La problématique de sécurité humaine implique une approche globale articulant les questions de sécurité, de gouvernance, de solidarité et de développement.

Qu'il s'agisse des conflits internes avec leurs conséquences dramatiques ou d'accidents et de catastrophes naturelles, ou encore des crises sanitaires et des grandes pandémies, les populations font face à des périls qui menacent leur survie.

Le concept de sécurité humaine permet ainsi de poser la problématique de la sécurité dans une acception large prenant en compte la diversité de ces périls qui sont d'ordre politique, économique, social et environnemental.

L'Union Africaine lors du sommet de Syrthe en 2000 a pris en compte la sécurité humaine dans la politique africaine de sécurité. La CEDEAO a elle aussi intégré la sécurité humaine à plusieurs niveaux de sa stratégie de construction régionale d'un système de sécurité. Ses mécanismes de prévention des crises et de maintien de la paix comme ses programmes de lutte pour enrayer la prolifération des armes légères et le fléau des enfants soldats en témoignent. Il en est de même par la promotion d'une catégorie de droits sociaux et politiques au niveau du Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne gouvernance.

L'Afrique de l'Ouest est une sous-région du monde où la question de la sécurité humaine se pose avec une acuité particulière. De nombreux conflits internes ont contribué au cours des deux dernières décennies à y aggraver une situation d'insécurité. L'instabilité politique, les guerres civiles, le sous-développement et la pauvreté ont fragilisé les Etats (chargés de la sécurité des populations) et rendu de plus en plus vulnérables de larges couches de la société.

Bon nombre de conflits ont une dimension régionale qui se traduit par une diffusion de l'insécurité bien au-delà des foyers de crise. Une telle situation rend nécessaire une synergie dans les efforts de recherche de solutions durables aux différents défis posés. Au premier plan figure la nécessité de mettre les populations, en particulier celles qui sont les plus vulnérables, à l'abri de la peur et des besoins les plus élémentaires. Cela requiert une protection contre toute menace attentatoire à leur dignité et leur intégrité physique et morale.

La sécurité humaine pour ces populations ne signifie-t-elle donc pas également qu'elles doivent être mises à l'abri des situations de dénuement et de pauvreté extrême pouvant mettre en jeu leur survie ?

Les défis soulevés par la sécurité humaine concernent non seulement les pays ébranlés par les conflits, mais également ceux qui sont en sortie de crise ou en situation de paix. Ils sont liés à des facteurs naturels mais aussi anthropiques et politiques. La sécurité humaine peut être considérée comme un bien public mondial et régional. A ce titre l'implication des partenaires au développement, des organisations multilatérales et de la société civile est importante à côté des États et des institutions régionales. Cela doit favoriser l'élaboration, la mise en œuvre et le succès de stratégies, politiques et actions en faveur d'une sécurité humaine pour tous en Afrique de l'Ouest.

Objectifs de l'atelier

Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest a pris la mesure et tout l'enjeu de la prise de conscience de cette réalité reflétée au niveau de l'Union africaine, de la CEDEAO, des institutions et réseaux sur la sécurité (WANSED et ASSN, entre autres), des organisations de la société civile d'Afrique de l'ouest et des États (qui mettent de plus en plus en place des dispositifs et de politiques pour faire face).

L'atelier sur la sécurité humaine doit contribuer au renforcement de l'impact d'une telle prise de conscience, et des mobilisations et actions que cela induit de la part des décideurs, acteurs étatiques et non étatiques aussi bien au niveau national qu'au niveau régional.

Il doit permettre d'approfondir un débat informé et la réflexion au niveau de la région, d'une part, et contribuer à la construction de synergies durables entre acteurs pour une prise en charge commune de la promotion de la sécurité humaine au niveau régional, d'autre part.

L'atelier se fixe, entre autres, les objectifs suivants :

- Faciliter des échanges constructifs et informés entre acteurs ouest-africains et partenaires internationaux sur les enjeux et défis de la sécurité humaine dans la région et les perspectives d'avenir ;
- Permettre le partage des enseignements tirés des expériences relatives à la sécurité humaine aux plans national, régional et international ;
- Aider à identifier les rôles et les responsabilités de chaque catégorie d'acteur pour une promotion plus efficace de la sécurité humaine à tous les niveaux ;
- Contribuer à une mise en synergie des diverses catégories d'acteurs pour une approche régionale dans la promotion de la sécurité humaine.

Questions clefs

- Comment et en quoi le concept de sécurité humaine renouvelle-t-il la problématique de sécurité ?
- Quels sont son acuité et son enjeu dans le contexte politique, juridique, économique et social des pays d'Afrique de l'Ouest ?
- Quels sont les défis de sécurité humaine dans la sous-région ?
- Quel est l'état des politiques, des dispositifs et de la protection en matière de sécurité humaine en Afrique de l'Ouest ?
- Dans quelle mesure et comment peuvent-ils être améliorés à la lumière des diverses expériences et épreuves subies par les populations au cours de la décennie écoulée ?
- Quel est le niveau d'insertion de la sécurité humaine dans l'agenda de la sécurité au plan régional ?
- Quels sont les rôles et responsabilités respectifs des divers acteurs concernés ?
- Comment, dans ce cadre, organiser ou améliorer la synergie entre États, partenaires au développement, institutions régionales, organisations internationales, société civile et collectivités locales pour relever ensemble les défis ?
- A la lumière des expériences passées et des leçons, quelles nouvelles perspectives d'action dégager pour promouvoir la sécurité humaine aux niveaux local, national et régional ?

2. Déroulement des travaux

Les travaux ont été ouverts par le Président du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), M. Charles Goerens, le Directeur du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, M. Normand Lauzon, ainsi que les représentants de l'UNREC, M. Richard Fung et de la CEDEAO au Togo, M. Boukar Mai Manga.

Le Président du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, **M. Charles Goerens**, a salué et remercié les participants d'avoir accepté de participer à cet atelier. Il a par ailleurs rappelé l'intérêt d'une structure comme le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest qu'il préside depuis le 1^{er} janvier 2006. Selon lui, le CSAO est unique car elle permet de mettre ensemble des acteurs très divers. Il a souligné qu'il venait ici pour apprendre. Il a insisté sur la nécessité de privilégier les aspects positifs du développement, dont il a pu voir certains exemples en tant qu'ex-ministre de la Coopération de son pays, le Luxembourg. Il a rappelé qu'au-delà des difficultés, le continent africain était plein d'espoir, de potentialités et qu'il y avait des chances à saisir. Il a remarqué que dans son rôle d'interface, le Club parvenait à mettre en dialogue des acteurs prêts à faire avancer les choses, à développer des points communs et à renforcer des partenariats stratégiques. Il a souhaité que ces trois journées soient une nouvelle occasion de voir à quel point les partenaires au développement et les pays africains avaient intérêt à réussir en commun. S'inspirant de l'exemple de son pays, l'un des plus petits pays de l'Union européenne, il a souligné qu'il avait compris depuis longtemps qu'il était trop petit pour relever les grands défis économiques et sécuritaires. Aussi a-t-il insisté sur l'importance pour les pays africains de faire cause commune notamment lors des conférences internationales pour défendre mieux les intérêts du continent.

Dans son introduction, **M. Normand Lauzon** a replacé la question de la sécurité humaine dans le contexte spécifique de l'Afrique de l'Ouest. Il a fait un bref rappel sur l'évolution du concept même de la sécurité humaine depuis les années 1990, soulignant que ce concept était devenu non seulement une préoccupation des acteurs de la défense et de l'humanitaire, mais également un enjeu important dans la lutte contre la pauvreté et au cœur des préoccupations de la société civile.

Il a rappelé qu'en 2000, lors du Sommet du Millénaire de l'ONU, le Secrétaire général des Nations Unies avait mis l'accent sur une approche de la sécurité davantage centrée sur l'individu. Il a insisté sur son aspect multidimensionnel, rappelant que la sécurité humaine couvre la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la sécurité environnementale, la sécurité personnelle, la sécurité communautaire, la sécurité politique, pour reprendre les aspects relevés par le PNUD dans son Rapport sur le développement.

Il a mis l'accent sur la complémentarité des différents niveaux local, national et sous-régional pour appréhender cette question, rappelant qu'il existait déjà en Afrique un certain nombre de mécanismes qui représentaient des avancées positives vers l'établissement d'un cadre de sécurité africain.

Conscient des conflits d'intérêt que suscite cette question, il a exhorté les participants à adopter une approche pragmatique dans les échanges, d'éviter le piège d'exclure une forme de sécurité au bénéfice d'une autre, mais d'essayer de rapprocher les complémentarités. Il a réaffirmé que la sécurité humaine était « un bien public » d'une importance capitale tant pour la stabilité des Etats que pour le mieux être des individus et des communautés.

Pour conclure, il a fait le souhait que cet atelier soit suivi par un renforcement des réseaux d'échanges existants dans la région et par des prises de décisions qui iront dans la direction d'une meilleure sécurité humaine pour tous.

Dans son intervention, le Directeur de l'UNREC (Centre de Recherche des Nations Unies pour le Désarmement), **M. Richard Fung**, a fait un rappel de l'approche de son organisation vis-à-vis du concept de sécurité humaine en Afrique de l'Ouest. Il y a cinq ans son organisation a commencé à travailler avec la CEDEAO sur la question des enfants-soldats, pour venir à bout des menaces qu'ils représentaient pour la sécurité humaine. Depuis cette période, l'UNREC a également mis en place avec l'assistance du Canada, un programme sur l'impact de la prolifération des armes légères de petit calibre sur la sécurité humaine. M. Fung s'est dit confiant pour l'avenir et espère que toutes ces initiatives diverses permettront d'aboutir à un Plan d'action régional en matière de sécurité humaine de sorte que ce concept se transforme en réalité.

Le Secrétariat exécutif de la CEDEAO était représenté par le **Colonel Yoro Koné**. Au nom du Dr. Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire exécutif de la CEDEAO, et du Colonel Touré, Secrétaire exécutif adjoint en charge des questions de défense et de sécurité, le Colonel Yoro Koné a réitéré l'intérêt de l'organisation régionale pour les questions de sécurité humaine. Il a, par ailleurs, rappelé que le partenariat engagé avec le CSAO depuis octobre 2004 était fécond et dynamique, et reposait sur des actions concrètes. Concernant la sécurité humaine, il a souligné qu'il s'agissait d'un thème transversal intéressant pour le Secrétariat exécutif et le Parlement de la CEDEAO, et notamment son Département, chargé de l'Alerte précoce.

A l'issue de ces interventions, le Représentant de la CEDEAO au Togo, M. **Boukar Maï Manga** a officiellement déclaré ouvert l'atelier sur la sécurité humaine.

2.1 Première session : La problématique de sécurité humaine : signification et portée

La première session de travail (28 mars 2006) a permis de poser la problématique de la sécurité humaine et d'expliquer aux participants les résultats attendus de cet atelier.

En guise d'introduction, **M. Massaër Diallo**, Responsable de l'Unité Gouvernance, Dynamique des conflits, Paix et Sécurité au sein du CSAO a rappelé les principaux objectifs du Club dans l'organisation d'une telle rencontre :

- Réunir les acteurs ;
- Rendre compte de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest ;
- Décloisonner les pratiques et les approches ;
- Instaurer des pratiques de dialogue ;
- Mettre en synergie les acteurs.

Il a souligné que les principaux résultats attendus de cet atelier étaient :

- Etablir des perspectives de travail à l'échelle régionale ;
- Mettre en réseau la diversité des acteurs pour une prise en charge des défis de la sécurité humaine au niveau de la région.

Ouvrant la première session des travaux, **M. Charles Goerens**, Président du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest a insisté sur **la place de l'Afrique dans le contexte mondial et le rapport du continent avec l'extérieur**. Il a reconnu que l'on ne pouvait pas demander à des pays de prendre des risques sans filet de sécurité en ouvrant totalement leurs marchés sans protection comme cela se fait vis-à-vis des pays africains, notamment en matière économique. Selon lui, c'est un point essentiel du développement. Il a exhorté les pays à multiplier les échanges au niveau régional pour renforcer leur position et leur permettre de mieux se protéger dans la compétition mondiale.

Il a mis l'accent sur **la lutte contre la pauvreté**, à la base des problèmes de sécurité en insistant sur l'espoir à donner à la jeunesse en Afrique de l'Ouest. Il a reconnu que les Plans d'Ajustement structurel n'avaient pas été couronnés de succès, rendant les Etats exsangues. Il a souligné que les Objectifs du Millénaire n'étaient qu'une réponse incomplète puisqu'il partait d'un aveu d'échec en demandant de réduire seulement de moitié la pauvreté. Partant du postulat partagé sur la pauvreté comme une des causes sous-jacentes des conflits, il a suggéré de développer des initiatives pour transformer le cercle vicieux en cercle vertueux. Pour ce faire, il a encouragé les pays à s'intéresser aux dynamiques de transformation qui vont faire avancer les choses, à brûler les étapes au niveau du développement notamment dans la promotion des secteurs de base pour pouvoir apporter rapidement des réponses aux jeunes générations en forte attente. Il a défendu l'idée d'une augmentation substantielle de l'aide et d'une gestion intelligente qui permette aux pays de l'absorber.

Il a insisté sur le rôle important des organisations panafricaines et régionales, comme l'Union africaine et la CEDEAO en matière de **gestion des conflits**, remarquant que leurs réussites en la matière ne faisaient pas la Une des journaux.

Dans son intervention, le Représentant de l'UNREC au Togo, **M. Richard Fung** a fait un bref rappel historique du concept de sécurité humaine apparu pour la première fois dans une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies en 1992. Pour autant, à ce jour il n'existe pas de définition unanime de la sécurité humaine. Les textes juridiques sur la sécurité humaine sont très nombreux mais ils regroupent une variété d'aspects de ce concept. Il a montré qu'en dépit des différentes perceptions de ce concept, la sécurité humaine s'identifie à la satisfaction pleine et entière des droits fondamentaux de la personne à savoir : 1) le droit de vivre à l'abri du besoin ;2) le droit de vivre libéré de la peur et, 3) le droit pour les générations futures d'hériter d'une planète saine. Elle dépasse en cela le seul domaine des droits de l'homme.

Pour M. Fung, le concept de « sécurité humaine » consiste à sauvegarder la stabilité internationale sur la base de la promotion des valeurs telles que :

- La primauté du droit
- Le respect de la démocratie
- La défense des droits de l'homme
- La bonne gestion des affaires publiques
- Le règlement pacifique des conflits
- La protection de l'environnement.

En matière juridique, il a reconnu que si l'Etat demeure le sujet central du Droit international public classique, la notion de sécurité humaine, qui place l'homme au centre des préoccupations a elle aussi des fondements juridiques indiscutables qui en garantissent la pertinence et la durabilité pour une meilleure mise en œuvre. Cette dimension humaine est présente dans le Droit international humanitaire, la Charte des Nations Unies et le Droit international des droits de l'homme. On dénombre près de 350 traités parmi lesquels figurent des textes consacrés tout ou partie à la sécurité de la personne humaine.

Avec la prise en compte de la problématique de la sécurité humaine, la notion de souveraineté s'avère de plus en plus revisitée, précise-t-il. Le Secrétaire général des Nations Unies distingue deux conceptions de la souveraineté : celle de l'Etat et de celle de l'individu, avec l'un primant sur l'autre : « ...Aujourd'hui, il est largement admis que l'Etat est au service de sa population et non le contraire. » Comme le souligne, M. Fung, le problème est de concilier les droits de l'homme avec les droits de l'Etat et entre les Etats.

Dans la dernière partie de son intervention, M. Fung a analysé deux facteurs d'insécurité propres à l'Afrique, à savoir la prolifération des armes légères et la propagation du VIH/Sida dans le cadre des conflits armés sous l'angle des conflits armés et a présenté les différents mécanismes et dispositions de la CEDEAO en matière de promotion de la paix et de la sécurité collective.

Pour conclure, il s'est dit confiant compte tenu de la volonté de plus en plus marquée par la plupart des Etats africains de rechercher le « consensus » en matière de politique étrangère, conforme aux idéaux largement partagés au niveau international relatifs à la promotion de la sécurité humaine ; de l'évolution des rapports entre les Etats et la société ; de la mutation du droit international public en droit de coopération et de solidarité, que la problématique de la sécurité humaine trouvera toute sa place.

L'atelier a pris connaissance de la contribution sur la problématique de la Sécurité humaine (voir annexe) de Mme Mehrnaz Moustafavi, Chef du Programme, Division de la Sécurité Humaine, UNOCHA de New York qui a été empêchée.

Discussion :

La discussion a porté sur l'identification de différents facteurs d'insécurité humaine dans la région. L'éventail s'est révélé très large puisqu'il s'agit autant de facteurs exogènes qu'endogènes.

Certains estiment en effet qu'en matière de réflexion stratégique, l'Afrique est absente. Selon eux, l'Afrique doit pouvoir identifier ses ennemis, ceux notamment qui n'ont pas intérêt à voir le continent se développer. *Il appartient aux Africains de se réapproprier le concept de sécurité humaine dans un monde de rivalités, de combats.*

Pourtant, des **mécanismes sur la prévention des conflits** en Afrique existent mais ils doivent devenir opérationnels. Au sein de l'Union africaine ou de la CEDEAO, des débats sur la nouvelle architecture de la pensée politique et sur la prévention des conflits se sont engagés. Ils concernent autant les menaces extérieures qu'intérieures. En effet, les pays de la région font face depuis la fin de la guerre froide à de nouvelles menaces sur la sécurité humaine que sont les conflits internes, les guerres civiles.

Il revient à l'Etat à travers les forces armées et la police de protéger les populations contre les menaces diverses. Il ne s'agit pas d'opposer la sécurité individuelle à celle de l'Etat. L'un des rôles de l'Etat est de protéger sa population.

Parmi les facteurs d'insécurité humaine identifiés :

- **Le sous-développement** est une menace pour la sécurité. L'une des principales causes sous-jacentes des conflits, c'est la pauvreté. Sans développement, il n'y a pas de sécurité ; mais sans sécurité, il n'y a pas de développement. Les efforts de développement sont sapés par la violence et l'instabilité politique. L'insécurité est liberticide car elle prive les populations de jouir totalement de leur droit.
- **Les ressources naturelles** : bien qu'elles représentent potentiellement des mannes financières, les ressources naturelles en Afrique font l'objet de convoitises. Plus que des atouts pour les pays, elles sont paradoxalement souvent des menaces pour la stabilité des pays. La politique doit arriver à transcender ce cercle vicieux.
- **Les migrations** : aujourd'hui, la migration relève de la sécurité humaine. Les formes de migration ont changé. Les flux humains qui traversent les pays africains, peuvent éventuellement être ressentis comme une menace pour la sécurité par des populations sur place. Pour autant, il ne faudrait pas aller à l'encontre des mécanismes de libre circulation des biens et des personnes, principe universel dont la CEDEAO en est le garant au niveau régional, mais qui rencontre des problèmes dans sa mise en œuvre intégrale.
- **Le rôle de l'Etat dans la sécurité des personnes** : les forces armées sont conçues pour faire face à la sécurité des pays ; la police pour protéger les personnes. Il existe des situations où l'Etat devient un ennemi des populations. Les Nations Unies ont élaboré un code de conduite des forces armées dans les Etats, mais ce mécanisme n'existe pas encore au niveau de la CEDEAO.
- **La lutte pour le pouvoir** constitue une menace pour la sécurité des individus dans les pays car elle se règle généralement par les armes et débouche souvent sur des situations d'instabilité voire de chaos.
- **L'impunité** des responsables de crimes contre des populations ou autres peut être facteur d'insécurité. Elle est un signal du dysfonctionnement de la justice, l'un des piliers d'un Etat de droit. Elle indique que l'Etat ne joue pas pleinement son rôle en tant que protecteur des populations.
- **Les conflits internes et leur diffusion** sur les pays voisins constituent une menace pour la sécurité humaine. D'où la nécessité de développer une vision régionale de cette question. De même les crimes transfrontaliers liés au trafic de drogue, à la prolifération des armes légères et au trafic humain menacent la paix et la stabilité des Etats, la sécurité des populations mais également les pays et populations voisins.

- **La prolifération des armes légères** : il existe une production régionale d'armes légères au Ghana et au Burkina Faso, vendues à très bon prix. Des efforts ont été faits dans ce domaine au niveau régional. Une convention régionale sur les Armes légères doit être signée par les Etats membres de la CEDEAO lors de leur prochain Sommet des Chefs d'Etat¹. Elle doit réglementer la production, l'importation et l'exportation des armes au sein de l'espace CEDEAO.

Questions :

- Y-a-t-il opposition ou complémentarité entre la sécurité de l'Etat et la sécurité des personnes ?
- Comment favoriser la libre circulation des biens et des personnes reconnue dans le Protocole additionnel et tout en assurant la protection des frontières des pays ?
- La mondialisation, est-elle un frein ou une opportunité pour régler les problèmes de sécurité humaine en Afrique ?

¹ La CEDEAO a en effet adopté le 14 juin 2006 une Convention sur les Armes légères et de Petits Calibres (ALPC), un instrument juridique conçu pour arrêter le trafic illégal des armes dans la région. Il faut maintenant que les Etats signataires la ratifient, révisent leurs lois nationales ou en votent d'autres pour être en phase avec la Convention.

2.2 Deuxième session : La sécurité humaine et ses enjeux dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest

La deuxième session (après-midi du 28 mars 2006) consacrée à la sécurité humaine et ses enjeux dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest a permis de mettre en lumière des facteurs de l'évolution de la sécurité humaine.

M. Antoine Sawadogo, ancien ministre du Burkina Faso, président de l'ONG ACE-RECIT, Burkina Faso, a présenté une communication intitulée : « *Sécurité humaine dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest* ». Dans un premier temps, il s'est attaché à délimiter et hiérarchiser les différents niveaux de prise en charge de la sécurité humaine, village, canton, province et région, en se basant sur l'exemple du Burkina Faso. Il part du constat qu'avec l'avènement des Etats nations, les espaces de sécurité humaine se sont disloqués. Puis il replace ce concept au niveau de l'Afrique de l'Ouest en insistant particulièrement sur les facteurs de la rupture de l'équilibre entre la sécurité et l'insécurité humaine.

La deuxième communication intitulée "*L'importance de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest*" a été présentée par **M. Nnamdi K. Obasi**, chef du Département du maintien de la paix et des affaires humanitaires au National War College (Nigeria) et membre du réseau WANSED. M. Obasi s'est attaché à présenter les différentes définitions de ce concept selon les deux principales écoles de penser dans ce domaine. Il met également en lumière l'importance de placer la sécurité humaine dans l'analyse globale de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Après avoir passé en revue les différents mécanismes tant aux niveaux des pays qu'à celui de la sous-région, il fait un plaidoyer pour une meilleure intégration du paradigme de la sécurité humaine dans la politique globale de sécurité au niveau de la sous-région. Il suggère de développer un index de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest, qui mesurerait les performances des Etats en matière de sécurité de leurs citoyens. Cet instrument serait très utile pour mener des actions préventives, notamment dans le cadre du mécanisme d'Alerte Précoce pour la Prévention des Conflits de la CEDEAO.

M. Yao Gebe de Legon University (Ghana) et membre du réseau WANSED a porté son analyse sur les « *Contraintes et niveau d'intégration de la sécurité humaine dans l'agenda régional* », en dressant un panorama des instruments juridiques existants et en évaluant leur niveau de mise en œuvre. Il a particulièrement insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des fonctionnaires à rendre opérationnels tous ces mécanismes qui sont inopérants. Sa communication souligne également la valeur ajoutée du concept de sécurité humaine, à savoir une approche de la sécurité centrée sur l'individu et non plus l'Etat.

Discussion :

L'Afrique de l'Ouest a vécu ces trente dernières années des mutations profondes qui ont engendré des déséquilibres à l'origine d'un certain nombre de crises dans les domaines social, culturel, politique ou économique, facteurs d'insécurité.

- **La crise identitaire :** l'Afrique de l'Ouest fait face à une crise d'identité. L'Afrique des villages n'est plus opérant. L'Afrique des villes développe l'exclusion, forme **d'insécurité sociale**. **Les villes africaines** sont devenues des usines à fabriquer de l'exclusion. Aujourd'hui, des pans entiers des sociétés se trouvent en situation d'insécurité : les enfants, les femmes et les personnes âgées. Elles ne sont pas assez protégées par les lois ou par le lien social.
- La stabilité des pays commence par celle de la famille, qui est le premier niveau de la société. Il a été rappelé le rôle essentiel des pères dans l'éducation à la paix de leurs enfants. Aujourd'hui, l'Afrique de l'Ouest n'est pas épargnée par l'éclatement des familles, les divorces entraînant souvent l'abandon des femmes et des enfants. Nombre de ces enfants sont aujourd'hui des recrues faciles pour les armées, des candidats à l'immigration.
- La discrimination faite aux femmes : **l'insécurité juridique** des femmes est organisée par les Etats à travers toutes les discriminations qui existent. Il existe certes des cadres juridiques garantissant les Droits des femmes, mais ceux-ci ne sont pas ratifiés par les Etats. Un plaidoyer a été fait pour encourager les Etats à ratifier au niveau de l'Union africaine la Charte des Droits de l'Homme relative aux Droits de Femmes entrée en vigueur en novembre 2005. Ce serait un bon signe pour garantir les droits des femmes et les protéger contre certaines formes d'insécurité auxquelles elles doivent faire face.
- **Les aspects culturels de la sécurité humaine** et les mécanismes de protection endogènes faisant recours au domaine du « magique » ou du religieux, ont été évoqués. De même ont été mis en avant les risques de la résurgence de l'ethnisation comme mécanisme de **sécurisation identitaire** pour se protéger d'un autre groupe ; un phénomène nuisible à la sécurité humaine dont aucun Etat n'est à l'abri.
- Face à ces mutations sociales pas encore achevées, la fibre citoyenne ne vibre nulle part de manière sensible en Afrique, en dehors des terrains de football. Une nouvelle forme de citoyenneté doit émerger.
- La problématique de la sécurité humaine est un concept qui est en train d'évoluer au sein des Etats et au niveau des armées. Mais pour l'heure, leur vision de cette question reste encore très conservatrice. Au niveau continental ou régional, il existe beaucoup d'instruments mais c'est aux Etats de les rendre opérationnels,

ce qui est encore rarement le cas. Pourtant, les Etats doivent gérer de nouvelles formes d'insécurité, comme celle de l'apparition d'armées privées qui échappent au contrôle des Etats et peuvent être source d'instabilité.

- **La privatisation de la sécurité en Afrique** : le foisonnement des sociétés de sécurité qui agissent en Afrique de l'Ouest est un sujet de préoccupation. Certains considèrent qu'elles menacent la sécurité humaine dans la région. Elles mettent en cause le rôle de l'Etat dans sa capacité à venir à bout des problèmes de sécurité. D'aucuns s'accordent sur la nécessité de disposer d'Etats forts, ayant des forces armées capables de protéger leurs citoyens des agressions intérieures ou extérieures, sans avoir besoin de faire appel à des mercenaires ou armées privées. Il a été suggéré également de donner davantage de responsabilité au parlement en matière de sécurité.
- **L'insécurité économique** : il a été admis que l'insécurité économique n'était pas un problème lié aux ressources économiques mais un problème de gouvernance. Il apparaît que les pays qui renferment le plus de ressources naturelles ne sont pas ceux qui s'en sortent le mieux. Très souvent les revenus financiers engendrés sont redistribués de manières très inéquitables ; l'essentiel revenant à une petite poignée de privilégiés. Cela crée une situation d'injustice et peut conduire à des conflits, source d'insécurité.
- **L'insécurité des pays face à la mondialisation** : un lien a été établi entre la libéralisation des échanges et la menace qu'elle fait peser sur les Etats les plus petits et les plus faibles. En demandant aux pays de réduire leurs barrières douanières, on réduit la capacité des Etats à percevoir des taxes, ce qui entraîne moins de rentrées d'argent pour protéger l'Etat. Par ailleurs, on demande aux pays de libéraliser leurs économies et d'ouvrir leur frontière, alors qu'ils n'ont pas les moyens de se protéger.
- L'idée proposée de créer **un index de mesure de la sécurité humaine** en Afrique de l'Ouest a été jugée intéressante. Elle pourrait compléter les travaux de la CEDEAO sur l'évaluation de Paix et des Conflits qui ne sont pas largement diffusées.

Questions :

- Comment rassembler les Etats et la société civile sur ces questions ? Comment les faire travailler ensemble ?
- Face à la privatisation de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest et au foisonnement des sociétés privées de sécurité, que faut-il faire ? Quelle attitude adopter ?
- Si l'Afrique veut retourner vers ses valeurs démocratiques du passé, de quelles valeurs parlons-nous ?

2.3 Troisième session : Les défis de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest

Cette troisième session a été consacrée à la dimension sociale et sanitaire de la sécurité humaine.

2.3.1 La dimension sociale de l'insécurité

La troisième session a été introduite par **M. Yoro Fall** (UNESCO, Accra) sur « *L'extrême pauvreté comme forme d'insécurité humaine* ». Après avoir retracé l'évolution du processus de réflexion sur la sécurité humaine depuis 1995 au sein de l'UNESCO, il a fait part de recherches menées au Mali dans ce domaine. Les entretiens réalisés auprès des populations urbaines, périurbaines et rurales du Mali, ont été menés à partir de la grille d'analyse du PNUD telle que présentée dans le Rapport sur le Développement humain de 1994 prenant en compte les 7 dimensions du concept de la sécurité humaine. Ces analyses ont permis de montrer que les préoccupations « sécuritaires » de ces populations étaient proches ou similaires de ce que le monde de la coopération internationale appelle pauvreté « multidimensionnelle ». Il ressort également que la principale dimension de l'insécurité humaine au Mali se traduit par le risque d'être seul et/ou sans liens sociaux, et d'être ainsi exclu socialement. Par ailleurs, cette étude met en exergue la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles par rapport à l'exclusion et la sécurité humaine plus généralement.

Dans sa communication intitulée « *Les dimensions sanitaires de la sécurité : le défi des pandémies au niveau sous-régional et l'état des réponses intégrées en Afrique de l'Ouest* », le **Prof. Yoman Ndri** (Université d'Abidjan Cocody) constate que les réformes sanitaires entreprises au XXème siècle n'ont pas permis une amélioration collective de la santé. Selon elle, l'Afrique est frappée par un double handicap : la persistance des maladies transmissibles et la malnutrition ; et l'extension des maladies non transmissibles (diabète, maladies cardio-vasculaires). Elle met également en cause les faibles budgets consacrés à la santé, qui servent essentiellement à payer les salaires des soignants. Après une brève revue historique des principales politiques sanitaires mondiales, elle tente de dégager les principaux défis de la sécurité humaine en matière de santé en s'attachant à l'analyse des impacts au niveau socio-économique des principales pandémies qui touchent les populations ouest-africaines : VIH-Sida-Tuberculose et Paludisme. Pour faire face à ces défis au niveau de l'Afrique de l'Ouest, elle prône une approche intégrée sous-régionale des politiques sanitaires, qui permettent aux acteurs de la santé un travail en réseau et un partage d'expérience. Enfin elle suggère de mettre en avant la question de la santé comme un élément perturbateur du développement durable des Etats.

M. Daniel Eklou, Directeur de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement de la CEDEAO a abordé une question d'actualité en matière de santé publique, la menace que représente la peste aviaire en Afrique de l'Ouest.

En effet, dans son exposé, il fait ressortir les impacts de cette menace aux plans sanitaire, économique, social et nutritionnel. Au niveau sanitaire, il rappelle que le risque de la transmission de la maladie à l'homme est important. Au niveau social, l'abattage des volailles est un manque à gagner considérable pour les éleveurs qui ne sont pas suffisamment indemnisés. Par ailleurs, de peur de perdre leur cheptel certains éleveurs sont tentés d'écouler leurs volailles dans les pays voisins moins regardants. Au niveau nutritionnel, c'est un changement d'habitude alimentaire. Les populations vont consommer davantage de viande rouge avec des risques de maladies cardio-vasculaires. Il fait également état des mesures prises au niveau de la CEDEAO, depuis l'apparition de l'épizootie en Afrique de l'Ouest, la réaction politique de plusieurs Etats, qui préconisent dans la Déclaration de Dakar, l'adoption d'une réponse régionale pour éradiquer ce fléau.

Dr. Mamadou Bousso Leye, Ministère de l'Elevage (Sénégal) a fait rapport de la Réunion sous-régionale de Dakar sur la peste aviaire (22 et 23 février 2006), au cours de laquelle la Déclaration de Dakar a été adoptée. Le Sénégal a été chargé de présider pendant un an le mécanisme sous-régional de coordination de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire mis en place à cette occasion. L'idée étant également d'agir de manière concertée et au niveau régional sur des filières agricoles affectées par cette pandémie.

Discussion :

Les défis liés à la santé :

- Il est apparu qu'en matière de santé, l'approche régionale était la mieux adaptée pour faire face aux pandémies et/ou aux crises sanitaires. Elle doit permettre de mieux diffuser l'information dans tous les pays compte tenu de la porosité des frontières en matière de pandémies et de diffusion des virus. Néanmoins, cela n'exonère pas les pays chacun à leur niveau de prendre des mesures de prévention en cas de crise avérée et de se doter de moyens pour y faire face.
- Dans le cas spécifique de la peste aviaire, la question des indemnisations des éleveurs a été soulevée à plusieurs reprises. Elle va au-delà de l'aspect financier. Elle est apparue comme l'une des conditions nécessaires pour lutter efficacement contre la propagation de la maladie au niveau de la région. Il est également recommandé d'harmoniser au niveau régional le montant des indemnisations des éleveurs en cas d'abattage d'élevage contaminé pour limiter les trafics transfrontaliers de volailles contaminées.
- Les pandémies doivent être envisagées comme des éléments perturbateurs du développement durable des Etats en Afrique de l'Ouest. La forte prévalence du SIDA, de la tuberculose ou du paludisme a des impacts négatifs sur les économies des pays.

- Dans la gestion d'une crise sanitaire comme celle que pourrait représenter la peste aviaire, l'aspect socioculturel doit être pris en compte. La contre-indication de contact entre la volaille susceptible d'être infectée et l'humain en cas de mutation du virus pourrait se heurter aux pratiques des féticheurs mais également des femmes, les plus exposées notamment dans la préparation des repas. On pourrait ainsi voir apparaître des stratégies de contournement comme cela s'est vu dans le cas du SIDA.
- Dans le traitement de maladie comme le SIDA, les contraintes culturelles persistent encore. A titre d'exemple, sur 80 % des femmes qui acceptent de se faire tester, 50 % viennent chercher leurs résultats et seulement 20 % des séropositives acceptent de prendre leur traitement. Il en est de même dans la prévention de certaines maladies bien maîtrisées. Dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest, la polio qui était pratiquement éradiquée, est réapparue suite au refus de certains groupes religieux d'administrer les vaccins aux enfants, sous prétexte qu'ils étaient mauvais pour la santé.
- La connaissance endogène en matière de traitement et de gestion de crises sanitaires doit être prise en compte. Pour que les populations s'approprient mieux la question de la peste aviaire, par exemple, il a été suggéré de faire appel aux connaissances qui existent au sein des communautés en terme de maladies aviaires.

Le phénomène urbain :

- La sécurité ou l'insécurité se développe surtout dans le milieu urbain. Au niveau de la santé, la concentration des populations dans les villes, l'insalubrité, la pollution, la mauvaise qualité de l'eau sont autant de facteurs d'insécurité lié au développement des grandes agglomération en Afrique. D'où l'importance de prendre en compte la gestion des villes.
- La principale dimension de l'insécurité humaine se traduit par l'exclusion sociale, très forte dans le milieu urbain. La principale source de pauvreté vient du fait d'être seul. D'autres formes de solidarité comme le famille ou le cercle amical sont importants. Si ces liens disparaissent et que l'Etat ne vient pas combler ce vide, on assiste à un processus de dégradation de la sécurité humaine. Ainsi, les femmes seules (divorcée, veuve, célibataire) de même que les jeunes filles sont vulnérables et font l'objet d'insécurité.

Les défis liés à l'éducation :

- L'éducation pour tous a longtemps été un slogan qui ne s'est pas traduit en politiques. Un accent doit être mis sur l'information et l'éducation des populations en Afrique qui permettent à l'individu de garantir sa sécurité. Pour se protéger, les populations doivent également s'approprier les textes relatifs à leur sécurité. Pour cela, il faudrait que ces textes soient traduits, adaptés et mis à la disposition des populations.

- Il est demandé aux universitaires de jouer un rôle plus important en matière de prévention des crises en tenant compte du contexte du pays. Le discours scientifique doit être contextualisé. L'accent a été mis sur la nécessité de travailler davantage dans le sens de la recherche action.

Questions :

- En matière de santé, comment rompre avec ces cercles vicieux qui frappent la région d'Afrique de l'Ouest ? Faut-il opter par une réponse individuelle par Etat ou une réponse intégrée sous-régionale ?
- En matière de prévention des crises, comment concilier l'approche nationale avec l'approche régionale ?
- Comment renforcer la connaissance de la situation en matière d'insécurité sanitaire ?
- Comment, dans un souci d'efficacité, articuler une approche adaptée au contexte africain face à un défi mondial, comme la grippe aviaire ou le Sida, par exemple ?
- Comment faire de l'éducation un cadre prioritaire de développement dans les budgets des Etats ?
- Quels pourraient être les efforts de la communauté internationale pour qu'elle puisse impulser une dynamique au niveau de l'éducation ?
- Comment les communautés se représentent l'insécurité ?
- En quoi les phénomènes culturels peuvent-ils représenter une contrainte à la sécurité humaine ?

2.3.2 Les défis à la sécurité liés à la nature et à l'environnement

Dans son intervention, *Calamités naturelles et crise alimentaire : défis et état actuel des réponses en Afrique de l'Ouest*, **Dr. Gueye** (OCHA, Bureau Afrique de l'Ouest) aborde la sécurité humaine sous l'angle de la crise alimentaire, en prenant l'exemple du Niger et du Mali. Il présente de manière détaillée les réponses apportées par les agences du Système des Nations Unies et fait le bilan de ces opérations ; il met en avant l'importance d'une action coordonnée entre les différents niveaux d'intervention : au niveau des Etats, au niveau du SNU – ce qui est la mission de l'OCHA et au niveau des bailleurs de fonds et organisations hors du SNU.

M. Gaoussou Sylla, Directeur du Service national de Gestion des Catastrophes et des Urgences environnementales de Guinée du Ministère guinéen de l'Environnement a fait une communication sur le thème : *Pollution, criminalité dans le domaine de l'environnement et politiques de protection en Guinée*. Il s'est attaché à donner un aperçu général des structures et des mécanismes de protection civile. Il a souligné la nécessité de ne pas négliger les trois étapes de la gestion de crise : avant, pendant et après. Il a illustré son propos en revenant sur la crise environnementale qu'a connue son pays lors du déchargement de produits toxiques sur l'île de Kassa, dans des mines de bauxite, et des conséquences sur les plans humain, environnemental et économique. Il a insisté sur la nécessité de développer une culture de la prévention au niveau des pays de la région.

M. Nnamdi K. Obasi, Directeur du Département de maintien de la Paix et des Affaires humanitaires au National War College, Nigeria. Dans une courte intervention, M. Obasi a évoqué *L'exemple du Delta du Nigeria*, à l'embouchure entre l'Océan Atlantique et le fleuve Niger, une région perpétuellement menacée par les crises environnementales et humanitaires. Composée de mangroves et de zones maraîchères, c'est une zone riche en biodiversité. Or, c'est aussi à cet endroit précis que se concentrent tous les problèmes liés à la production de pétrole: percement des pipelines, incendies, pollution des eaux, malnutrition en raison de la pollution, conflits entre les communautés, prolifération des armes légères.

Discussion :

- Certaines pratiques de l'homme sont à l'origine de **catastrophes naturelles** : l'implantation d'habitations dans des zones inondables, l'introduction de déchets toxiques dans un pays, les feux de forêts, la destruction de forêts de mangrove... Pour y faire face, il est important de disposer de mécanismes de prévention, de gestion et de mitigation des catastrophes (visant à atténuer les effets avant qu'ils ne se produisent). La prévention des catastrophes doit devenir un fait culturel.
- **Le rôle de la société civile** : En matière environnementale, les organisations de la société civile jouent depuis plusieurs années un rôle de plus en plus important. La production de pétrole dans le Delta du Niger a des effets néfastes sur la sécurité humaine. Dans cette zone, qui est une zone maraîchère, les populations souffrent de malnutrition en raison de la pollution de la zone ; des conflits entre les communautés apparaissent à cause du pétrole, de même que des conflits entre les milices, les agences de sécurité privées et les populations. Cela entraîne une prolifération des armes légères et une instabilité de la zone. La société civile tente de jouer un rôle, notamment celui de veille au niveau des problèmes écologiques.
- **La « traçabilité » des denrées alimentaires** : l'Afrique de l'Ouest importe beaucoup de denrées alimentaires mais n'a pas les moyens de surveiller leur qualité et leur

origine. Dans le cas de la peste aviaire, par exemple, faute de pouvoir contrôler la provenance des volailles, les instances régionales ont préféré mener une politique de privation en mettant fin aux importations. Le consommateur africain n'a pas accès à l'origine des aliments qu'il consomme. Il faudrait encourager les gouvernements à renforcer cette protection. Par ailleurs, certains estiment que l'un des éléments de sécurité en matière alimentaire serait de suivre les habitudes alimentaires endogènes et de ne pas chercher à consommer des produits inconnus venus d'ailleurs.

- **La gestion des mythes en Afrique** : l'Afrique comme l'a fait l'Europe au XVIIIème siècle doit sortir de l'obscurantisme. La mentalité mythique ou magique domine encore chez nos peuples. Ce qui renforce la nécessité de mettre l'accent sur l'éducation, car l'éducation d'aujourd'hui sera la tradition de demain. Néanmoins, d'autres participants estiment que certains mythes africains peuvent être des leviers culturels, notamment ceux qui valorisent la conservation des forêts. C'est grâce à ces mythes, par exemple, que la Guinée est parvenue à classer ses forêts et à en réglementer la gestion.

Questions :

- Comment se préparer face aux catastrophes à long terme, comme celles liées à l'exploitation des ressources naturelles notamment minières ?
- Que doit faire la société civile quand l'Etat devient un agent d'insécurité ?
- En Afrique, il y a des peurs qui sont d'origine culturelle. Quelles sont les peurs normales ? Quelles sont les peurs dont les gens ont le droit de se libérer ?

2.3.3 Les conflits et autres facteurs anthropiques de défis à la sécurité humaine

Panel 1 : Crise politique et crise humanitaire en Afrique de l'Ouest

M. Beret Tcha du Bureau togolais de l'ONG « Aide et Action », fait le lien entre crise politique et crise humanitaire. Les crises politiques sont généralement à la base de grandes souffrances humaines. Il met également l'accent sur le rôle de l'éducation comme moyen de prévention des crises, citant plusieurs exemples d'intervention dans la sous-région ouest-africaine de même que la nécessité de poursuivre les actions d'éducation en période de crise en dépit de l'effondrement de toutes les structures. En effet, les chefs de guerre recrutent au sein des populations peu instruites qu'elles utilisent comme boucliers humains.

M. André Bogui, Président de l'ONG Paix, Assistance et Solidarité basée en Côte d'Ivoire montre en quoi la recherche à tout prix de la démocratie, censée aboutir à l'épanouissement de l'être, peut conduire à des crises. Pour illustrer son propos, il a choisi de faire le point sur la crise en Côte d'Ivoire.

M. Ayayi Apedo-Amah, Représentant de la Ligue togolaise des droits de l'Homme, fait une analyse de la Démocratie en Afrique de l'Ouest en insistant sur le fait que la Démocratie ne se décrète pas mais passe par l'éducation des citoyens, des partis politiques, de la société civile et des dirigeants, seule chance qu'elle devienne une tradition dans les pays africains. Il rejette le mythe selon lequel, démocratie égale développement. Il réintroduit la notion de démocrature² pour caractériser un certain nombre de régimes en Afrique de l'Ouest. Il constate que près d'un demi-siècle d'indépendance, c'est l'ethnie qui demeure la principale réalité des Etats. Il dénonce le leurre qui consiste à penser que l'organisation d'élections sera la solution à la crise politique, voire en cas de conflits, un retour à la paix. Concernant le rôle de l'armée, il regrette que cette institution ne soit pas là pour exécuter sa mission traditionnelle à savoir protéger le peuple, mais plutôt le réprimer. Il rappelle en effet, qu'en Afrique de l'Ouest, l'ennemi de ces armées dont l'organisation est issue des indépendances, est toujours intérieur ; l'ennemi, c'est le peuple. Il conclut que pour mettre fin aux crises politiques et humanitaires, il faudrait que le peuple et la société civile disposent davantage de contrôle sur l'exercice du pouvoir et que les pays d'Afrique de l'Ouest disposent d'armées républicaines, d'institutions démocratiques, fiables qui constitueront autant de contre-pouvoir pour mettre un terme aux dérives du pouvoir exécutif persuadé qu'il n'a de compte à rendre à personne.

Discussion :

- **La fragilité des démocraties** dans certains pays en Afrique, que certains qualifient de « démocratures », est une source d'insécurité. Ce manque de démocratie et les conséquences qu'il induit, conduisent certains groupes de population à fuir leur pays et se réfugier dans des pays limitrophes. Ces populations, notamment les jeunes, sont des recrues potentielles d'armées improvisées installées aux portes des pays et prêtes à intervenir lorsque l'occasion se présentera.
- **La démocratie** telle qu'elle est pratiquée dans un certain nombre de pays, repose davantage sur des clivages ethniques. Généralement, les partis politiques sont formés dans certains cas sur une base régionale. Il serait intéressant, dix ans après l'ouverture démocratique en Afrique de l'Ouest, de faire le point, de voir ce qui ne fonctionne pas et d'envisager le type de démocratie dont les populations ouest-africaines auront besoin d'ici à 2025, une démocratie conforme aux valeurs africaines.

² Le terme est apparu en 1992 sous la plume du politologue Max Liniger-Goumaz dans son ouvrage: « La démocrature, dictature camouflée, démocratie truquée ».

- **Le déplacement de populations :** Les crises politiques entraînent souvent des crises humanitaires, notamment à travers le déplacement des populations. Les populations qui cherchent refuge, ne se déplacent pas par hasard, elles vont là où elles peuvent être protégées à travers la parenté et/ou l'ethnie. Ces populations déplacées sont en majorité peu instruites et deviennent les proies faciles des bandes armées, soit en tant que victimes, soit en tant que bouclier humain même si elles ne partagent pas les causes défendues. Pour protéger ces populations, il faudrait mieux organiser leur mouvement ; il revient à tous les Etats d'Afrique de l'Ouest de prendre en compte ces questions et d'organiser l'arrivée de ces populations, de sorte que ces réfugiés ne deviennent pas les « damnés de la terre » mais également leur retour. La question de la libre circulation au sein de l'espace CEDEAO devrait faciliter cela.
- Il est indispensable de mener des actions au profit de l'éducation de base pour juguler les crises humanitaires au présent et à l'avenir. Il est recommandé de faire des projets transfrontaliers d'éducation à la paix et à la sécurité.
- Le rôle de la presse notamment en période de crise et de conflits a été évoqué souvent accusée d'attiser les conflits et ne pas jouer son rôle d'information.

Questions :

- Quel modèle de société pour les enfants déplacés ?
- Quel avenir pour cette jeunesse aux prises à des conflits ?

Panel 2 : Etat des droits de la personne et sécurité des populations dans les situations de crise prolongée en Afrique de l'Ouest

Dans son intervention intitulée « Crises prolongées et conditions sécuritaires des populations en Afrique de l'Ouest », **M. Gilles Yabi**, de l'ONG International Crisis s'appuie sur l'exemple de la Côte d'Ivoire, qui connaît une situation d'instabilité depuis 2002. Il met en avant l'impact néfaste permanent et durable sur les populations dans des situations où l'Etat n'est ni en guerre ni en paix et la banalisation progressive des atteintes à la personne ainsi que les violations des droits fondamentaux.

L'Honorable Cheik Traoré, Député de Guinée a fait un rappel historique de l'agression dont a été victime son pays le 1er septembre 2000 par des rebelles des pays frontaliers. Il met en exergue l'élan patriotique des guinéens, notamment des jeunes qui se sont mobilisés pour se défendre contre cette agression. Il souligne également l'importance de la prise en considération des éléments non rationnels dans la gestion de cette guerre, notamment le recours à des forces occultes, le respect des pactes ancestraux frontaliers entre certaines communautés. Il rappelle les conséquences désastreuses de cette agression en termes humain (réfugiés), matériel (destruction des infrastructures), social et économique.

Mme Marie Thérèse Keïta-Bocoum (UNOWA), empêchée, n'a pas participé à l'atelier mais avait transmis sa communication sur le thème : « La sécurité humaine et la question du trafic humain ». Elle y aborde les divers accords soutenus par la CEDEAO et les Nations Unies visant à lutter contre la traite des personnes et plus particulièrement la situation des personnes les plus vulnérables (femmes et enfants). (Texte en Annexe)

Le **Colonel Yoro Koné** de la CEDEAO est intervenu sur le thème : « Place et rôle de l'ECOMOG dans la protection des populations en situation de crise, expériences et leçons à tirer ». Il a mis en exergue les limites d'une telle force notamment d'un point de vue humanitaire, les contraintes liées à sa mise en œuvre. Il a expliqué que la CEDEAO avait tiré des leçons de ses interventions ce qui lui permettait aujourd'hui de proposer de nouveaux types de forces, beaucoup mieux préparées à répondre à des besoins multidimensionnels. Il a insisté également sur la nécessité de prendre en considération le rôle des femmes dans les conflits.

Discussion :

- La nature des conflits a évolué en Afrique de l'Ouest. La plupart des conflits sont internes aujourd'hui alors que les instruments mis en place au niveau régional sont relatifs à des agressions extérieures (ex : le Protocole de non agression ; le Protocole d'assistance mutuelle).
- Face aux crises, les seuls moyens militaires ne sont pas suffisants ; les réponses doivent être multidimensionnelles.
- La force régionale d'interposition, l'ECOMOG créée pour répondre à une situation d'urgence dans un climat de méfiance a laissé un goût amer car elle n'a pas rempli un rôle humanitaire, notamment au Libéria et au Sierra Leone. Elle s'est limitée à vaincre les rebelles avec toutes les dérives qui ont été relevées en matière de sécurité humaine. Pour qu'à l'avenir, la région puisse disposer d'une force d'interposition qui ait le souci de la protection des personnes, la CEDEAO travaille actuellement au renforcement dans la mise en œuvre du Mécanisme de prévention des conflits, des aspects liés au processus de stabilisation, à l'action humanitaire, aux droits de l'homme et aux droits sociaux. Dans ce cadre, les militaires des forces régionales devront être formés et avoir des notions sur la légalité de leurs actes et les droits humanitaires fondamentaux.
- La mobilisation de la jeunesse : Il apparaît que dans des situations de crise, les jeunes sont mobilisés soit pour prendre part aux combats soit pour résister. Or, en temps de paix, les jeunes n'intéressent personne. Une réflexion doit être menée sur la mobilisation constructive des jeunes en temps de paix.

- L'ECOMOG devait être un modèle de forces armées dans le respect des Droits de l'Homme et de la protection des citoyens pour l'ensemble des pays de la région.
- La souveraineté de l'Etat : l'Etat devrait être en mesure de faire face à des agressions extérieures sans avoir recours à la mobilisation des citoyens et de forces extérieures.

Questions :

- Jusqu'à quand l'Afrique va-t-elle devoir compter sur l'extérieur pour prendre en main sa propre destinée ?
- Quelle place la société ouest-africaine est-elle prête à accorder à la femme dans la question de la prévention des conflits ?
- Quel type d'armée concevoir pour des Etats indépendants et forts ?

Panel 3 : Les catastrophes d'origine humaine : Problèmes de gouvernance, leçons et perspectives de prévention

L'intervention de **M. Nassardine Aïdara**, président de l'Association Jeunesse et Développement et Président des Eclaireurs du Sénégal, sur « *La tragédie du Joola au Sénégal : problèmes de gouvernance et racines sociales d'une catastrophe* » a été une illustration douloureuse des défis de la sécurité humaine de la région. Ce père de famille très engagé dans la vie associative a en effet perdu quatre de ses enfants dans cette tragédie intervenue dans la nuit du 26 au 27 septembre 2006 au large des côtes du Sénégal. Pour rendre hommage à ses enfants, il a écrit un livre sur les huit premiers jours de la tragédie. Aussi est-ce avec beaucoup de courage et de dignité qu'il a partagé son analyse des facteurs qui ont conduit à cette tragédie dans une communication intitulée : « La tragédie du Joola au Sénégal : problèmes de gouvernance et racines sociales d'une catastrophe. »

L'un des premiers facteurs déterminants est selon lui l'insécurité des routes dans cette région qui a conduit les passagers du Joola à choisir la voie maritime plutôt que la voie terrestre pour se rendre de Ziguinchor à Dakar. Puis il identifie et développe les autres facteurs qui sous-tendent l'accident comme un problème de gouvernance ; le clientélisme ; le non-respect des normes ; le manque de transparence dans la gestion des fonds publics ; la faible capacité d'assistance et d'intervention ; la faiblesse du rôle de la société civile ; l'absence de justice et l'impunité ; le manque de statistiques ; un défaut de communication ; l'incompétence des acteurs ; le laxisme.

Dans son intervention, **Mme Juliette Sow**, Juriste, a évoqué la tragédie du Joola en tant que citoyenne sénégalaise, indirectement touchée par cette tragédie. Elle a fourni des éléments supplémentaires sur la situation. Elle a expliqué que l'ensemble de la population a été choquée par ce qui est arrivé mais qu'elle n'a pas su en tirer les leçons. A la suite de la tragédie, la population avait fait preuve d'une certaine prudence. Par exemple, plus personne ne voulait emprunter des transports surchargés. Mais faute de conscience individuelle, cela n'a pas duré plus de trois mois. Elle a souligné également le mutisme de la presse qui avait un devoir d'information lors de la traversée inaugurale du bateau où certains problèmes ont déjà été détectés. Elle a regretté que la société civile ne soit pas saisie de cette affaire. Elle a déploré le manque de stratégie de prévention des Etats et l'absence de dispositif d'alerte.

Discussion :

La discussion a impliqué plusieurs acteurs présents au moment de l'accident.

- La tragédie du Joola, c'est une somme de petites choses. Il y a une responsabilité collective.
- Dans le cadre de cette tragédie, il a été demandé à l'Etat d'apporter une réponse digne d'une nation organisée face à une telle situation. Mais la réponse de l'Etat n'a pas été à la hauteur des attentes des familles des victimes.
- **Le rôle de la société civile** : certains se demandent pourquoi le bateau qui a remplacé le Joola n'a pas fait l'objet d'une mobilisation de la société civile pour s'assurer qu'il était aux normes. La société civile dans les pays d'Afrique est souvent tournée vers des questions d'intérêt international et pas suffisamment sur des problèmes au sein de leur propre ville ou pays.
- **Le rôle de la presse** : après le voyage inaugural du bateau, où il avait été constaté des défauts, la presse n'a rien dit, n'a pas mis en garde les populations. La presse n'a pas joué son rôle de veille et d'information citoyenne.
- Dans le cas de la tragédie du Joola, la solidarité africaine n'a pas marché. Le Sénégal s'est senti bien seul pour gérer cette catastrophe. Les dispositifs régionaux existent mais ne sont pas opérationnels. La CEDEAO a tiré les leçons de cette catastrophe. En 2003, le Conseil des ministres a recommandé la création d'un comité technique chargé de la prévention et la gestion des désastres, y compris les épidémies, les incendies et les invasions acridiennes. Certains Etats sont en retard dans la réduction des risques qui devrait s'inscrire dans les programmes de développement. Les actions prioritaires ont été identifiées avec les Etats membres pour réduire les risques de désastres et les gérer lorsqu'ils surviennent. Reste aujourd'hui à lier les financements aux opérations.

- **Les leçons tirées** de cette catastrophe ne sont pas suivies d'effet, faute de moyens. Par ailleurs, il a été souligné que l'effondrement des Etats que certains attribuent aux ajustements structurels a réduit la capacité des Etats à assurer la sécurité. Les opérations de sauvetage au Sénégal sont réalisées actuellement avec des équipements rudimentaires. Rien ne laisse entrevoir une meilleure gestion de crise en cas d'une nouvelle catastrophe, du type de celle du Joola.
 - On demande trop aux Etats et aux organisations régionales. Il faut qu'il y ait une prise de conscience individuelle sur la question de la sécurité humaine. Il y a lieu pour les individus d'adopter des attitudes responsables en la matière. Les familles dépensent des budgets importants par exemple pour les funérailles, aux dépens parfois de la santé, de l'éducation et de la sécurité. Au niveau des transports, la surcharge dans les transports urbains (bus et taxi) est une chose normale. Or, la plupart des accidents de la route sont liés à cette surcharge. Les citoyens sont pris dans un engrenage entre un besoin de transport et une offre faible.
 - **L'éducation des citoyens** : la citoyenneté ne se décrète pas, elle s'apprend. L'un des handicaps de la CEDEAO, c'est qu'elle ne dispose pas de représentation citoyenne. Le manque de conscience citoyenne au niveau national se reflète au niveau régional.
-

L'atelier a enregistré une communication supplétive sur le thème : « Le Mali au sein du Réseau de la Sécurité humaine et la mise en œuvre des stratégies, mécanismes et politiques de promotion du concept » a été présentée à la fin de la session par **M. Mohamed T.F. Maiga**, Chargé de mission au sein du Ministère de la Coopération du Mali, à titre d'information ; le Mali étant le seul pays africain, membre actif du Réseau de la sécurité humaine (RSH) regroupant 13 pays du Nord.

3. Conclusion et Perspectives de travail

3.1 *Synthèse finale*

Promouvoir la sécurité humaine à l'échelle régionale : synergies, stratégies

Pour conclure, **M. Massaër Diallo**, Chef de l'Unité Gouvernance, Dynamique des conflits, Paix et Sécurité a fait une synthèse de ces trois jours de discussion dont voici un extrait :

L'atelier que nous avons tenu avec l'ensemble des partenaires, organisations internationales, réseaux régionaux, institutions de recherche, organisations de la société civile, experts, citoyens, gouvernements, a abordé une question qui est globale dans le monde, celle de la sécurité, et qui a pris une acuité très forte depuis le 11 septembre 2001. Elle interpelle tous les pays, tous les Etats au même titre, sous un angle qui est devenu non plus la sécurité de l'Etat mais la sécurité de l'Homme. Cet atelier a permis de faciliter une sorte de mise en question.

Pendant longtemps, la sécurité a été une affaire d'Etat, une affaire peut-être même secrète qui n'a jamais réuni que les concernés, quelque soit le pays. Elle est arrivée à travers des événements douloureux à devenir le problème de tout le monde et qui se pose avec beaucoup d'acuité. Cela a facilité l'irruption de l'idée de sécurité humaine qui n'est pas toujours bien accueillie, quelque soit le pays, en Occident ou sur le continent africain. Aux Nations Unies, on en discute encore. Partout, il faut que cette idée qui a fait irruption dans un contexte où la sécurité était au premier plan, permette de recentrer la sécurité de manière à prendre en compte l'essentiel, c'est-à-dire l'Homme parce que c'est lui la finalité aussi bien des Etats, des structures que des politiques.

L'Afrique n'est pas du tout en retard ni à part. Pour qu'elle puisse régler ses propres problèmes, il faut viser non seulement la sécurité de l'Etat, la sécurité d'une organisation mais aussi la sécurité des hommes et des femmes qui vivent dans ces Etats, sans préjudice de ce que peut être la sécurité de l'Etat ; l'Etat tout en assurant sa propre sécurité doit garantir et pérenniser celle de chacun.

L'atelier avait cette ambition à la fois de pouvoir partager et faire partager par des acteurs différents, aux intérêts parfois contradictoires ou en tout cas contrastés, cette préoccupation d'une prise en charge de la réflexion sur la sécurité qui met l'Homme au centre. Sans négliger les autres dimensions par lesquelles la vie des hommes et des femmes peut s'organiser, se développer, être protégée contre le besoin, la peur et la maladie.

Durant ces trois jours, des représentants sont venus pour travailler et partager sur une problématique: la sécurité humaine en tant qu'enjeu pour l'Afrique de l'Ouest ; qu'est-ce qu'elle signifie et en quoi elle constitue un enjeu : qu'est-ce que cela implique comme approche de la sécurité qui doit être épousée dans la diversité des intérêts à la fois par les gouvernements et par les gouvernés ?

Par l'Etat mais aussi ses démembrements, les collectivités locales ; par les structures mais aussi par le citoyen ; par celui qui détient le pouvoir mais aussi par celui qui le cherche par les voies légales, normales ?

Cette question a permis de discuter de ce qu'elle signifie dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest. La réflexion a montré, par exemple, qu'au coeur de la question de mettre l'homme à l'abri de la peur se pose des questions d'ordre socioculturel. Il y a bien sûr la peur de la maladie mais également la peur de la « sorcellerie », c'est un phénomène du contexte ouest-africain ; la haine de proximité est un phénomène qui montre que la sécurité humaine en Afrique se pose de la même manière qu'ailleurs mais aussi sous des formes qui interpellent une meilleure connaissance de nos mécanismes, structures et valeurs ; comment les prendre en compte dans la volonté de libérer l'homme de la peur comme on doit le libérer de la maladie ?

Le travail de contextualisation a déjà permis de partager un certain nombre de vues que l'on ne trouve pas dans les livres, dans les publications mais qui s'y retrouveront peut-être un jour. C'est cela le rôle du travail que nous menons en réunissant des personnes de compétences, d'expériences, d'origines différentes comme ce fut le cas pendant ces trois jours.

Deuxième élément lié à cela : la rencontre avait pour objectif de mettre en dialogue ces pôles, ces formes de compréhension et d'intérêt pour pouvoir trouver à travers leur diversité, le point commun, le fil qui permette de prendre globalement en charge dans la complémentarité la question de la sécurité tout court, parce que c'est elle que l'on retrouve derrière l'idée de sécurité humaine.

Pour pouvoir réaliser durablement et faire aboutir ce dialogue, il faut voir comment construire une synergie entre ces différents types de composantes et d'acteurs ? Comment inscrire la sécurité humaine dans la durée à travers des actions et des politiques cohérentes, inclusives et mobilisatrices ?

Les conclusions de la rencontre et perspectives de travail ont rendu compte de ce fait. L'atelier dans ses conclusions a reconnu que l'approche sécurité humaine était une bonne manière de prendre en charge la question de la sécurité. Qu'elle puisse mettre à la fois celle de l'Etat à côté de celle du citoyen ; qu'elle puisse prendre en compte la pauvreté comme défi à la sécurité mais aussi la peur, les agressions, la criminalité comme facteurs d'insécurité.

L'atelier a pris en charge la nécessité de poursuivre une meilleure connaissance non pas du concept mais de sa réalité dans le contexte régional, social et culturel. L'atelier a identifié la diversité des niveaux et des formes où se pose la question de la sécurité humaine :

- Le niveau social, comme l'extrême pauvreté ;
- Le niveau culturel comme la sorcellerie et les autres pratiques qui entravent effectivement une cohabitation non conflictuelle entre des humains de même origine ;
- Le niveau politique à savoir que la démocratie soit un cadre de la vie commune fondé sur des règles partagées, qui n'exclut pas la contradiction mais conjure la violence ;
- Le niveau sanitaire et naturel, puisque l'homme est toujours confronté aux défis de la nature ; les questions de la grippe aviaire, la question des pandémies en font partie ;
- L'environnement comme un défi où se manifeste la question de la sécurité humaine ;
- Le domaine militaire où les structures et les forces armées et de sécurité doivent avoir à la fois un concept opérationnel et des moyens de pouvoir contribuer à la réalisation de la sécurité humaine ;

L'ensemble de ces éléments a fait l'objet non seulement d'une prise de conscience mais d'une résolution à travailler d'une part, vers une meilleure connaissance de ce phénomène ; d'autre part, vers une dissémination approfondie de ces idées, partagées non seulement par les participants mais aussi par les cibles extérieures.

Dans cette perspective, l'atelier a reconnu et salué le principe qu'il puisse y avoir une mise en réseau de l'ensemble des participants par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest pour continuer le travail entamé ici, assurer un suivi, l'approfondir et le développer dans une perspective de synergie. Cette synergie devra viser à mettre ensemble dans un dialogue et pour l'action conjuguée à la fois les Etats mais aussi les organisations de la société civile, les réseaux, les organisations internationales, mais aussi les partenaires au développement présents dans la région.

Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et la CEDEAO sont invités à diffuser auprès des Chefs d'Etat et des divers acteurs concernés de la région les résultats de cette rencontre pour aboutir à un agenda régional concerté de promotion de la sécurité humaine.

3.2 *Recommandations*

L'atelier a pris la résolution de contribuer à la diffusion et à la matérialisation d'un certain nombre de recommandations. Ces recommandations couvrent la diversité des domaines qui ont été abordés.

- A) La dimension sociale
- B) La dimension sanitaire
- C) La dimension environnementale, liée aux catastrophes naturelles
- D) Les catastrophes d'origine humaine
- E) La sécurité alimentaire
- F) Les défis liés à la gouvernance
- G) Les défis de la paix et de la sécurité

A) La dimension sociale

- Considérer l'extrême pauvreté comme le premier défi de la sécurité humaine : l'atelier a retenu la recommandation de tout faire pour que les acteurs contribuent à des actions pouvant permettre une bonne réalisation des Objectifs du millénaire en matière de réduction de la pauvreté en Afrique et particulièrement en Afrique de l'Ouest où un Africain sur deux est soumis à l'extrême pauvreté.
- Impliquer davantage les femmes et les jeunes à tous les niveaux de la mobilisation et veiller à ce qu'ils soient mieux représentés dans toutes les instances de décision et de négociation.

B) La dimension sanitaire

- Mettre en œuvre le Mécanisme sous-régional de Coordination de la Prévention et de la Riposte contre la Grippe aviaire des pays de la CEDEAO et de la République Islamique de Mauritanie.
- Alimenter le Fonds d'Urgence créé par le Mécanisme en vue d'assurer une bonne prise en charge équilibrée des indemnisations en cas d'abattage et de relance de la filière avicole sous-régionale.
- Adopter une approche multidimensionnelle dans l'information et la sensibilisation des acteurs et des populations, en tenant compte des valeurs et pratiques culturelles locales.

- Inscrire des actions de prévention et de lutte dans la durée, afin de relever, au-delà de la gestion de l'urgence, les défis sanitaires, nutritionnels, économiques, sociaux et environnementaux; la politique agricole de la CEDEAO, l'ECOWAP, étant le cadre approprié.
- Favoriser l'appropriation politique des plans de prévention et contribuer au plaidoyer pour la mobilisation des ressources propres au niveau des Etats de la région et des partenaires au développement.
- Renforcer l'intégration sanitaire sous-régionale avec une meilleure coordination et harmonisation des moyens, des politiques et des compétences.

C) La dimension environnementale, liée aux catastrophes naturelles

- Renforcer l'efficacité des réponses collectives et individuelles face aux catastrophes et développer par ce biais une culture de sécurité partagée.
- Mettre à contribution les leviers et mécanismes culturels endogènes là où ils peuvent concourir à la prévention des catastrophes ou des conflits et à la lutte contre l'insécurité.
- Contribuer à la mise en œuvre du Mécanisme de Prévention et de Gestion des catastrophes de la CEDEAO aux niveaux local, national et régional.

D) Les catastrophes d'origine humaine

- En matière de lutte contre les catastrophes d'origine humaine, tirer à grande échelle les leçons de la tragédie du bateau sénégalais, le Joola ; assurer un devoir de mémoire ; renforcer la capacité d'assistance et d'intervention.
- Impliquer les populations dans des politiques de prévention en matière de sécurité humaine.
- Elaborer et mettre en œuvre les instruments de gestion des catastrophes (plans d'urgence...).

E) La sécurité alimentaire

- Renforcer les mécanismes aux niveaux local, national, sous-régional de collecte, d'analyse et d'échange d'information relative à la sécurité alimentaire et à l'état nutritionnel et à ses déterminants dans les pays du Sahel et les pays côtiers (CILSS, SAP, Etats, UN).

- S'attaquer aux causes structurelles de la malnutrition notamment dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Mettre en œuvre les programmes nationaux de sécurité alimentaire basés sur des approches intégrées / multisectorielles visant la disponibilité et l'accès à l'alimentation.
- Redynamiser et rendre opérationnelle une structure sous régionale de lutte contre le péril acridien, comme l'OCLALAV

F) Les défis liés à la gouvernance

- Intégrer la sécurité humaine et la protection sociale comme une norme éthique de gouvernance démocratique et comme un axe stratégique dans les politiques, les programmes et les projets de développement ; évaluer les performances en tenant compte des résultats obtenus dans la promotion de la sécurité humaine.
- Adopter une stratégie qui amène les gouvernants à penser qu'il en va de leur légitimité de faire avancer les aspects de la sécurité humaine.
- Développer au niveau régional les capacités scientifiques et technologiques dans la prise en charge de la prévention et la gestion des périls environnementaux naturels et industriels.
- Initier et développer la recherche-action sur les multiples formes d'insécurité humaine consécutives aux catastrophes naturelles et d'origine humaine, aux conflits armés ou latents, aux crises politiques prolongées ou à la marginalisation économique et sociale ; élaborer des indicateurs spécifiques relatifs à l'insécurité humaine afin de constituer des banques de données et des outils d'information utilisables dans les politiques économiques, sociales et culturelles.

G) Les défis de la paix et de la sécurité

- Former aux niveaux national et sous-régional des forces armées et de sécurité dans les domaines des droits de l'homme, du droit international humanitaire dans un contexte démocratique.
- Elaborer des programmes de renforcement de la confiance mutuelle entre la société civile et les forces de défense et de sécurité.
- Faire la revue, la mise à jour et la vulgarisation des textes et des instruments juridiques réglementant le fonctionnement des forces armées et de sécurité dans l'espace de la CEDEAO.

- Participer de manière coordonnée à la lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres. Mettre en œuvre la convention de la CEDEAO en la matière.
- Sensibiliser les Chefs d'Etat de la CEDEAO à la nécessité d'une prise en compte politique de la sécurité humaine tant au niveau national que régional. Prendre dans cette perspective des initiatives de plaidoyer.
- Intégrer dans les programmes scolaires, des modules d'éducation à la démocratie, à la paix et à la citoyenneté.
- Contenir les initiatives privées de sécurité dans les strictes limites de la légalité, du respect de l'Etat de droit et des Droits humains.

L'atelier a été clôturé par M. Kondi Charles Agba, Ministre d'Etat chargé de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, représentant le Premier Ministre de la République du Togo.

Annexe 1 : Ordre du jour

Mardi 28 mars 2006

Ouverture et présentation des travaux sous la présidence du représentant de la CEDEAO à Lomé

09h00 – 10h00 Accueil des participants

10h00 – 10h30 Présentation du Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest, et mots de bienvenue aux participants par M. Normand Lauzon, Directeur.

Introduction de M. Charles Goerens, Président du Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest.

10h30 – 10h45 Ouverture officielle du Colonel Yoro Koné, Secrétariat exécutif de la CEDEAO

10h45 – 11h00 Pause café

11h – 11h15 Présentation de l’atelier et des résultats attendus par M. Massaër Diallo, Chef de l’Unité Gouvernance, Dynamique des conflits, Paix et sécurité au SCSAO

**11h 15 – 13h00 PREMIÈRE SESSION :
LA PROBLÉMATIQUE DE SÉCURITÉ HUMAINE : SIGNIFICATION ET PORTÉE**

Modérateur : M. Massaër Diallo (SCSAO)

Discutant : Colonel Yoro Koné (CEDEAO)

11h00 – 11h30 Communication de M. Charles Goerens, Président du Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest

11h30 – 12h00 Communication de M. Richard Fung, Directeur UNREC (Togo)

12h00 – 13h00 Discussion

13h00 – 15h00 Déjeuner

- 15h00 – 18h00** **DEUXIÈME SESSION :**
**LA SÉCURITÉ HUMAINE ET SES ENJEUX DANS LE CONTEXTE DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST**
- Modérateur : M. Massaër Diallo (SCSAO)
Discutant : Colonel Yoro Koné (CEDEAO)
- 15h00 – 15h30 *Sécurité et sécurité humaine dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest*
M. Antoine Sawadogo (ACE-RECIT, Burkina Faso)
- 15h30 – 16h00 *Les enjeux de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest*
M. Nnamdi Obasi (WANSED/ National war College, Nigeria)
- 16h00 – 16h30 *Contraintes et niveau d'intégration de la sécurité humaine dans l'agenda
régional*
M. Yao Gebe (WANSED/ Legon University, Ghana)
- 16h30 – 18h00** **Discussion des communications**

∞ Fin des travaux de la journée ∞

Mercredi 29 mars 2006

TROISIÈME SESSION :

LES DÉFIS À LA SÉCURITÉ HUMAINE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Modérateur : M. Massaër Diallo (SCSAO)

Discutant : M. Agbobli Atsusé, Togo

09h00 – 13h00 La dimension sociale de l'insécurité

09h00 – 09h 30 *L'extrême pauvreté comme forme d'insécurité humaine*
M. Yoro Fall (UNESCO, Accra)

09h30 – 10h00 *Les dimensions sanitaires de la sécurité : le défi des pandémies au niveau sous-régional et l'état des réponses intégrées en Afrique de l'Ouest*
Prof. Yoman Ndri (Université d'Abidjan Cocody)

10h00 – 10h30 *La CEDEAO face aux menaces de la peste aviaire en Afrique de l'Ouest*
M. Daniel Eklu, Directeur de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement de la CEDEAO

10h30 – 11h00 *Pause café*

11h00 – 11h30 *Compte rendu de la réunion sous-régionale de Dakar sur la peste aviaire*
Dr. Mamadou Bousso Leye, Ministère de l'Élevage (Sénégal)

11h30 – 13h 30 Discussion des communications

13h30 – 14h30 *Déjeuner*

14h30 – 17h00 Défis à la sécurité liés à la nature et à l'environnement

14h30 – 15h00 *Calamités naturelles et crise alimentaire : défis et état actuel des réponses en Afrique de l'Ouest*
M. Thierno Seydou Gueye (UNOCHA, Bureau Afrique de l'Ouest)

15h00 – 15h30 *Pollution, criminalité dans le domaine de l'environnement et politiques de protection en Guinée*
M. Gaoussou Sylla, Direction de la protection de l'environnement, Ministère de l'Environnement (Guinée)

15h30 – 17h00 Discussions

∞ Fin des travaux de la journée ∞

Jeudi 30 mars 2006

09h00 – 13h30 **(SUITE) TROISIÈME SESSION :**
DIMENSION POLITIQUE ET ANTHROPIQUE DE LA SÉCURITÉ HUMAINE

09h00 – 10h00 **Panel 1 : Crise politique et crise humanitaire en Afrique de l’Ouest**

Modérateur : M. Thierry Zang (UNREC- Togo)

Discutant : M. Massaër Diallo

Intervenants :

- M. Tcha Beret, Aide et Action, Togo
- M. André Bogui, Paix, Assistance et Solidarité, Côte d’Ivoire
- M. Ayayi Apedo Amah, Représentant de la Ligue togolaise des droits de l’Homme

10h00 – 11h00 **Panel 2 : Etat des droits de la personne et sécurité des populations dans les situations de crise prolongée en Afrique de l’Ouest**

Modérateur : Mme Victoria Kunbour, WANEP (Ghana)

Discutant : Mme Kafui Adjamagbo-Johnson, WILDAF (Togo)

Intervenants :

- M. Gilles Yabi, International Crisis Group : « Crises prolongées et conditions sécuritaires des populations en Afrique de l’Ouest ».
- M. Cheik Tidiane Traoré, Député guinéen : « Le rôle de la société civile dans la résistance aux agressions du 1er septembre 2000 ».
- Colonel Yoro Koné, Représentant du Secrétariat exécutif adjoint de la CEDEAO aux Affaires politiques, à la Défense et la Sécurité: « Place et rôle de l’ECOMOG dans la protection des populations en situation de crise, expériences et leçons à tirer »

11h00 – 11h15 *Pause café*

11h15 – 12h00 **Panel 3 : Les catastrophes d’origine humaine : Problèmes de gouvernance, leçons et perspectives de prévention**

Modérateur : M. Yoro Fall, UNESCO

Discutants : Mme Juliette Sow, Juriste, IEPS (Sénégal)

Colonel Charles Guèye (Sénégal)

Interventions introductives :

- M. Nassardine Aïdara (Jeunesse et Développement), Sénégal : « La tragédie du Joola au Sénégal : problèmes de gouvernances et racines sociales d'une catastrophe »
- Colonel Yoro Koné (CEDEAO) : « La CEDEAO et le défi des catastrophes en Afrique de l'Ouest : politique et mécanisme de prévention et de gestion des catastrophes »

12h00 – 13h30 Discussion sur les panels de la session

13h30 – 15h00 Déjeuner

**15h00 – 18h00 QUATRIÈME SESSION :
PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ HUMAINE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE :
SYNERGIES, STRATÉGIES ET ACTIONS**

Panel 4 : Pour une approche régionale de la sécurité humaine

| Modérateur : SCSAO

15h00 – 15h30 Communication
M. Mohamed Maïga, Ministère des Affaires étrangères (Mali) : « Le Mali au sein du réseau de la Sécurité humaine et la mise en œuvre des stratégies, mécanismes et politiques de promotion du concept ».

15h30 – 18h30 Discussions
- Rôles et responsabilités des acteurs en matière de sécurité humaine
- Synergies pour un agenda régional de promotion de la sécurité humaine
- Recommandations des participants

18h30 – 19h00 Synthèse et conclusion des travaux

19h00 Clôture de l'Atelier
Discours du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Togo, M. Charles Kondi Agba.

19h30 Cocktail



Annexe 2 : Liste finale des participants

I. PAYS REPRESENTÉS

Bénin

M. John IGUE
Club de veille
Directeur Scientifique du LARES
08 BP 0592
Cotonou

Tél : (229) 21 30 76 95 / 21 30 52 40
Tél : (229) 21 30 76 73
Fax: (229) 21 30 52 41
Email: clubdeveille@yahoo.fr / lares@intnet.bj

Burkina Faso

M. Antoine SAWADOGO
ACE-Recit
10 BP 13373
Ouagadougou 10

Tél : (226) 50 36 90 47 / 50 39 12 92
Port : (226) 70 20 05 90
Fax : (226) 50 36 09 29
E-mail : ace.recit@fasonet.bf
E-mail : raogoantoine@yahoo.fr

Cap Vert

Commandant Carlos REIS
Fundação Amilcar Cabral
B.P. 700
Praia

Tél : (238) 261 03 35
Tél : (238) 262 26 88 (dom)
E-mail : carlosnfreis@gmail.com
E-mail : carlosr@palgov.gov.cv

Côte d'Ivoire

Colonel Aimé KATTIE
Abidjan
27 B.P. 933 Abidjan 27

Tél : (225) 05 98 38 61
E-mail : akattie@cnddr-ci.org

Pr. Aya Thérèse NDRI-YOMAN
Plate forme de la Société civile pour la Paix
(OFEP)
BP 412
Abidjan

Tél: (225) 05 09 94 17
Tél: (225) 22 43 13 26
Fax: (225) 20 33 52 14
Email yoman-therese.ndri@pacci.ci

M. André BOGUI
Président
ONG Paix Assistance et Solidarité
08 BP 1078 Abidjan 08
11 B.P. 646 – Abidjan 11

Tél : (225) 21 27 65 87 / 20 33 52 14
Port : (225) 08 54 73 03 / 07 12 01 37
Fax : (225) 20 33 52 14 / 21 27 80 09
E-mail : fefeedes@aviso.ci - ong_pas2006@yahoo.fr
E-mail : fefeedes@yahoo.com

Gambie

Mme Pamela COLE
WANEP
51 Garba Jahumpa Road, Bakau
PO Box 2252
Banjul

Tél : (220) 449 77 61
Tél : (220) 993 43 49
E-mail : wanepgambia@yahoo.co.uk
E-mail : kehinlecole@yahoo.com

Ghana

Dr. Boni Yao GEBE
Legon Centre For International Affairs
(LECIA) / WANSED
University of Ghana
P.O. Box LG 25
Legon

Tél : (233) 21 50 10 25
Mob : (233) 02 44 23 24 16
Fax : (233) 21 50 13 11
E-mail : lecia@ug.edu.gh
E-mail : yadzubon55@yahoo.com

M. Prosper Nii NORTEY ADDO
Kofi Annan International Peacekeeping
Training Centre (KAIPTC)
PMB CT 210, Cantonments
Accra

Tél : (233) 21 718 202/3 (ext 2006)
Mobile : (233) 244 63 26 94
Fax : (233) 21 71 82 01
E-mail : rossipnn@hotmail.com
E-mail: prosper.addo@kaiptc.org
E-mail: prosperaddo@yahoo.com

Mme Titi AJAYI
ASDR (African Security Dialogue of Research
27 Kofi Annan Avenue
North Legon
PO BOX 347
Legon, Accra,

Tél. (233) 21 510 515 (Office)
Mobile : (233) 244 730 105
Fax : (233) 21 510 515
E-mail : titi@africansecurity.org /
titiajaji@gmail.com

Mr. Daniel KONDOR
West Africa Network for Peacebuilding
(WANEP)
P.O. BOX CT 4434
Cantonments, Accra

Tél. (233) 21 22 13 18/88
Mob. 02 432 31 846
E-mail : dkondor@wanep.org

Guinée

M. Sékou Gaoussou SYLLA
Directeur du Service National de gestion des
Catastrophes et urgences environnementales
B.P. 1299
Conakry

Tél: (224) 60 33 18 41
E-mail: gaoussou.1@caramail.com

Honorable député Cheik Tidiane TRAORE
Conakry
B.P. 1299
Conakry

Tél : (224) 60 54 13 27
E-mail : cheickimpex@caramail.com

M. Bakary FOFANA
Centre du Commerce International pour le
Développement (CECIDE)
B.P. 3768
Conakry

Tél : (224) 63 40 45 99
Tél : (224) 60 21 37 49 (mob)
Tél : (224) 46 70 35
E-mail: cecidegn@yahoo.fr /
bakaryfofana@hotmail.com

Guinée Bissau

M. David Vera CRUZ
Alternag
Bissau
CP 343
Bissau

Tél : (245) 723 81 32 (Mobile)
Tél : (245) 20 41 98 (Bureau)
E-mail: alternag@hotmail.com

Mali

M. Mohamed T.F. MAIGA
Chargé de mission
Ministère des affaires étrangères et de la
coopération internationale
B.P.E 1236
Koulouba
Bamako

Tél : (223) 222 80 17 / 611 17 59 / 673 10 20
Fax : (223) 222 52 26
E-mail : maigamo@yahoo.fr

Mauritanie

M. Abdoulaye SY
Membre du Bureau Exécutif
Association mauritanienne des droits de
l'Homme (AMDH)
BP 1780
Nouakchott

Tél : (222) 682 67 63
Tél / Fax : (222) 525 80 57
E-mail : syabdoulaye1@yahoo.fr

Mme Fatma Mint KHOUBAH
Présidente
Réseau mauritanien pour la promotion des
droits de la femme (RMPDF)
BP 1220
Nouakchott

Tél : (222) 630 63 82 / 525 45 01
Fax : (222) 529 40 04
E-mail : rmpdf@yahoo.fr

Niger

Mme Amina Abdoulaye N'DIAYE
ROPPA
B.P. 160 Zinder
Niamey

Tél : (227) 98 68 15
E-mail : amyabdoulayendiaye@yahoo.fr
E-mail : pfp_niger@yahoo.fr
Fax : (227) 15 10 193

Nigeria

M. Auwab Alhaji ABDULLAHI
Director, Research & Planning and Statistics
Ministry of International Affairs
Abuja

Tél : (234) 080 34 72 35 24
E-mail : liadiluq@yahoo.com

Mr. Nnamdi K. OBASI
Head of Department of Peacekeeping and
Humanitarian Affairs
African Centre for Strategic Research and
Training, National War College
PMB 323, Garki
Abuja

Tél : (234) 9 29 06 101
Mobile: (234) 803 315 5750
E-mail : enobas2003@yahoo.com

Sénégal

Dr. Serigne Mamadou B. LEYE
Ministère de l'élevage
BP 45 677 / B.P. 67
Dakar Fann

Tél : (221) 864 50 91 / 823 34 73
Fax : (221) 864 50 91 / 823 34 73
E-mail : minel@sentoo.sn /
drsmboussouleye@yahoo.fr

Colonel Charles GUEYE
Conseiller en sécurité du Premier Ministre
Dakar

Tél : (221) 849 18 68
Fax : (221) 822 77 89
E-mail : genda59@hotmail.com

M. Nassardine AIDARA
Jeunesse Et Développement (JED)
BP 7446
Dakar

Tél : (221) 825 49 54
Tél : (221) 835 39 50
E-mail : ced@sentoo.sn

Mme Juliette Khady SOW
Directrice Exécutive IEPS (Institut d'Etudes
Politiques WANSSED (West African Network
for Security and Democratic Governance
BP 23149 Dakar Ponty

Tél : (221) 842 00 69 / 632 62 22
Tél : (221) 889 13 92
Fax : (221) 842 00 69
E-mail : jksow2002@yahoo.fr / ieps@wansed.org

Pr Alfred Idris NDIAYE
Université Gaston Berger
BP 234 – Saint-Louis

Tél. (221) 637 08 19
E-mail : alfref@refer.sn

II. GOUVERNEMENT - ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

Gouvernement de la République du Togo

M. Kondi Charles AGBA
Ministre d'état chargé de l'agriculture, de
l'élevage et de la pêche
Lomé

M. Yao MAGANAWE
Député Rapporteur Commission du
Développement Socio-Culturel
Assemblée nationale
BP 327
Lomé

Tél : (228) 222 57 91
Tél : (228) 905 27 28
E-mail : fmaganawe@yahoo.fr

M. Liguibe BONAMTE
Député, Commission Développement
Economique et Aménagement du Territoire
Assemblée nationale
BP 327
Lomé

Tél. (228) 222 57 91 / 904 06 29
E-mail : asnato@tg.refer.org

Chef d'Escadron Yao Kidighan KOUNDI
Gendarmerie nationale
BP 366
Lomé

Tél : (228) 905 70 79
E-mail : kondiyao@yahoo.fr

Colonel Abalo NAYIBOU
Camp Gnassingbé Eyadema
BP 365
Lomé

Tél : (228) 222 86 60

Capitaine AGARIM ADRESSIM
Chef du Service Informatique
Etat Major Général DESFAT
BP 938
Lomé

Tél : (228) 250 11 61

Société civile togolaise

M. Tsèvi ADOMAYAKPOR
Directeur Exécutif
Fédération des ONGs du Togo
(FONGTO)
BP 1176
Lomé

Tél : (228) 221 49 65
Fax : (228) 21 49 65
E-mail : fongto@syfed.tg.refer.org

M. Ayayi APEDO-AMAH
Secrétaire Général de la LTDH
Ligue Togolaise des Droits de l'Homme
315 Rue Tokoin-Ouest
BP 2302
Lomé

Tél / Fax : (228) 220 70 86
Tél : (228) 918 55 25
E-mail : ltdh@tg.refer.org

M. Akouété BELIKI
Président
Confédération Syndicale des Travailleurs du
Togo (CSTT)
14, rue Van Lare
BP 3058
Lomé

Tél : (228) 222 11 17 / 222 77 60
Fax : (228) 222 44 41
E-mail : cstt@laposte.tg

M. Gnoukouya Ayedji ASSIMA
Union Générale des Syndicats Libres (UGSL)
Président
BP 30 137
Lomé

Tél : (228) 225 32 28 (dom)
Tél : (228) 905 16 37
Tél : Fax : (228) 221 29 10
E-mail : ugsltog1@yahoo.fr
E-mail : agnoukouga@yahoo.fr

M. Tétévi Norbert GBIKPI-BENISSAN
Union Nationale de Syndicats Indépendants
du Togo (UNSI)
BP 30 082
Lomé

Tél : (228) 221 32 88
Tél : (228) 905 61 65
E-mail : unsit@netcom.tg
E-mail : lunsit@hotmail.com

Pasteur Kodjo Gerson BESSA
Club de veille — Modérateur
Eglise Presbytérienne Evangélique du Togo
1, rue Tokmake – BP 2
Lomé

Tél. : (228) 221 53 74
Tél. : (228) 221 46 69
Fax : (228) 222 23 63
E-mail : gerson_bessa@yahoo.fr

M. André Kangni AFANOU
West African Youth Network
Lomé

Tél: (228) 902 10 38
E-mail: andrefanou@yahoo.fr
andrefanou@gmail.com

M. N'buéké Adovi GOEH-AKUE
Syndicat de l'Enseignement Supérieur du Togo
(SEST)
01 BP 544 Lomé

Tél. (228) 909 78 74 / 225 02 91
E-mail : agoeh@tg.refer.org

Mme Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON
WILDAF-West Africa
BP 7755
Lomé

Tél : (228) 222 26 79
Fax : (228) 222 73 90
E-mail : adjakafui@yahoo.fr
E-mail : wildaf@cafe.tg

III. PRESSE

M. Koffi TOUSSAH
Réseau Africain de la Jeunesse
B.P. 4522 – Lomé

Tél : (228) 900 41 35 / (228) 221 15 68
Tél (228) 222 62 62
E-mail : toussah@hotmail.com

M. Agbobli ATSUTSE
Afrique Hebdo
BP 545 – Lomé

Tél : (228) 91 71 764
E-mail : atsutsekokouvi@yahoo.fr
E-mail : ak@laposte.tg

M. Yendoube LARE
NIFOSAL FIELTO
Organisme de Défense, de Protection de
Libertés des Droits de l'Homme et de Détection
des cas de violations
Directeur du Journal la Colombe
B.P. 60772 – Lomé

Tél. (228) 901 31 69 / 911 89 35
Fax : (228) 222 26 37

M. BAGOUNLY A.
CERDES (TCHAD)
Résidant au Togo - Journaliste
B.P. 60772 – Lomé

Tél. (228) 923 19 62
E-mail : bovia01@yahoo.fr

M. Kossi Blaise AYEIGNON TOVALOU
Journaliste – Œil d'Afrique
B.P. 12719 – Lomé

Tél. (228) 921 42 93
E-mail : œil.afrique@laposte.net

M. Séwa TCHOUKOULI
La Nouvelle République

Tél. (228) 904 32 62
E-mail : wilfried_sewa_tchoukouli@yahoo.fr

M. Edou Joël GBAGBA
Nostalgie – Lomé
Correspondant IRIN – WA
B.P. 8175 – Lomé

Tél. (228) 933 31 09 / 949 23 93
E-mail : jogbagba@yahoo.fr

IV. PARTIS POLITIQUES TOGOLAIS

M. Yawovi AGBOYIBO
Président
Comité d'Action pour le Renouveau (CAR)
58, Avenue du 24 Janvier
BP 6 – Lomé

Tél: (228) 222-05-66
Fax: (228) 221-62-54
E-mail: yagboyibo@bibway.com
E-mail: doumbiara@yahoo.fr

M. Roger T. DANIOUÉ
Représentant du Rassemblement du Peuple
Togolais (RPT)
BP 30 655 – Lomé

Tél: (228) 912 98 08 / 925 70 55
E-mail: rogertamasse@caramail.com

M. Jean-Pierre FABRE
Secrétaire général
Union des Forces de Changement (UFC)
59 rue Koudadzé
Quartier Lom-Nava
BP 62 168 – Lomé

Tél : (228) 221 33 32
Fax: (228) 221 33 32
E-mail : ufctogo@bibway.com
E-mail : contact@ufctogo.com

M. Maurice Dahuku PERE
Président
Alliance Démocratique pour la Patrie
BP 8710 – Lomé

Tél : (228) 226 65 26
Tél : (228) 927 69 46
E-mail: martipab_1958@hotmail.com

M. Badjow TCHAM
Rassemblement du Peuple Togolais (RPT)
BP 30 655 – Lomé

Tél : (228) 905 28 48
Tél : (228) 912 98 08
E-mail: fbadjow@tg.refer.org

UNREC Togo

Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique
P.O Box 2705 – Lomé

M. Richard Ivor FUNG
Directeur

Tél : (228) 253 50 10
Fax : (228) 250 43 15
E-mail : fungi@un.org
E-mail Rfung@unrec.org

M. Thierry ZANG
Coordonnateur
Programme de réforme du secteur de la
sécurité en Afrique

Tél : (228) 253 50 10
Fax : (228) 250 43 15
E-mail : tzang@unrec.org
E-mail : thierryzang@unrec.org

M. Arnaud Noël VOULA EMVOUTOU

Tél. (228) 253 50 11 993 57 28
Tél: (237) 765 12 38 / 231 13 89 - Cameroun
E-mail : arnaud_noell@yahoo.fr
E-mail : avoula@unrec.org

M. Ekouévi Eucher EKLKOEVANU

Tél. (228) 253 50 16 / 931 25 60
E-mail : eucherfr@yahoo.fr
E-mail : eklukoevanu@unrec.org

UNOWA

Mme Marie-Thérèse KEITA-BOCOUM
Conseillère principale
Chargée des Droits de l'Homme
UNOWA
Dakar
Sénégal

Tél : (221) 869 85 85
Fax : (221) 842 50 95
Email : keita1@un.org

UNOCHA

M. Thierno Seydou GUEYE
Coordinateur chargé de la protection
Sacré Coeur III
VDN – Villa 9364
BP 45 792 – Dakar Fann

Tél (221) 867 27 19
Mob (221) 569 96 54
Fax: (221) 867 26 18
E-mail: gueyet@un.org
E-mail : syj@un.org (secrétaire)

Mrs Mostafavi MEHRNAZ
Programme Officer
Human Security Unit
S-1879 B
United Nations
New York, NY 10017
USA

Tél : (917) 367 22 39
Fax : (917) 367 23 32
E-mail : mostafavi@un.org

UNESCO

M. Yoro FALL
Conseiller Régional pour la Culture
PO BOX CT 4949
Accra, Ghana

Tél : (233) 21 76 54 97
Fax : (233) 21 77 50 76
Email : y.fall@unesco.org

International Crisis Group

M. Gilles Olakounle YABI
Analyst- West Africa Project
Lot 37/E Sotrac Mermoz
B.P. 45757 Dakar Fann
Dakar, Sénégal

Tél : (221) 860 24 58
Tél : (221) 527 98 89
E-mail : gyabi@crisisgroup.org
E-mail : olakounle@hotmail.com

CEDEAO

Colonel Yéro KONE
60 Yakubu Gowon Crescent
Asokoro District, PMB 401 A
Abuja, Nigeria

Tél : (234) 9 314 76 47
Tél : (234) 9 314 30 05
E-mail : misterkoyo@yahoo.fr

M. Daniel EKLU
60 Yakubu Gowon Crescent
Asokoro District, PMB 401 A
Abuja, Nigeria

Tél : (234) 9 314 76 36
Tél : (234) 9 314 76 46
E-mail : daneklu@yahoo.fr

M. Augustin SAGNA
Chef du Bureau d'Observation Zone 4
Cotonou

Mob. (229) 95 96 18 43
Fax : (229) 21 33 53 95
E-mail : Cos4_ecowas@yahoo.fr
E-mail : Sagna21cv@hotmail.com

M. Boukar MAI MANGA
Représentant du Secrétaire Exécutif
Lomé

Tél : (228) 221 68 64
E-mail : maimanga2@yahoo.fr

HAÏTI

M. Beret TCHA
Coordinateur régional du plateau
Aide et Action
B.P. 560 Kpalimé

Tél : (228) 220 74 79 / 949 15 68 / 930 01 11
Fax : (228) 221 28 49
E-mail : aeatogo@aea-togo.org
E-mail : bereitcha@yahoo.fr

WANEP

West Africa Network for Peacebuilding

Mrs. Victoria KUNBOUR
Regional Coordinator
Civil Society Policy & Advocacy Program
West Africa Network for Peacebuilding
Regional Secretariat
P. O. Box CT 4434, Cantonments
Accra, Ghana

Tél : (233) 21 22 13 18 / 22 13 88
Fax : (233) 21 22 17 35
E-mail : vkumbour@wanep.org
vickumbour@yahoo.fr

V. AMBASSADEURS DES PAYS DU GOP REPRÉSENTÉS AU TOGO

Ambassade des Etats Unis d'Amérique

S.E. M. David DUNN
Ambassadeur
Angle Rue Kouenou et Rue 15 Beniglato
B.P. 852
Lomé

Tél : (228) 221 29 91/ 92/ 93 ou 94
Fax: (228) 221 79 52
E-mail : dunndb@state.gov

Ambassade de France

S.E. M. Alain Holleville
Ambassadeur
13 avenue du Golf,
BP 337
Lomé

Tél : (228) 223 46 00
Fax: (228) 223 46 01
E-mail : laurence.nitoux@diplomatie.gouv.fr
(mail de la secrétaire de l'ambassadeur)

M. Michael NUGENT
Consultant
Royaume-Uni & Canada
Lomé
Togo

Tél : (225)519 59 78
E-mail : nugentmichael@yahoo.fr

VI. CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST / OCDE

Le Seine Saint-Germain », Bâtiment A
4, Boulevard des Îles
92130 Issy-les-Moulineaux, France

Mr. Charles GOERENS
Président
Mathgeshof, Schieren
L-9184 Luxembourg
Luxembourg

Tél : (352) 81 21 28 / (352) 021 295 611
Fax : (352) 81 64 18
E-mail : cgoerens@chd.lu

M. Normand LAUZON
Directeur

Tél : (331) 45 24 90 13
Fax : (331) 45 24 90 31
E-mail : normand.lauzon@oecd.org

M. Massaër DIALLO
Chef Unité Gouvernance, Dynamiques des
Conflits, Paix et Sécurité

Tél : (331) 45 24 96 28 / 637 97 45
Fax : (331) 45 24 90 31
E-mail : massaer.diallo@oecd.org;
E-mail : dialco@refer.sn

Mme Gwénola POSSEME-RAGEAU
Conseillère en Planification stratégique et
Relations extérieures

Tél : (331) 45 24 95 80
Fax : (331) 45 24 90 31
E-mail : gwenola.posseme-rageau@oecd.org

Mme Soura DIOP
Assistante de recherche et administration
Unité Gouvernance, Dynamiques des Conflits,
Paix et Sécurité

Tél : (331) 45 24 90 47
Fax : (331) 45 24 90 31
E-mail : soura.diop@oecd.org

M. Frédéric OCRISSE AKA
Stagiaire